

LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 137

MONTREAL, LE MARDI 13 JUIN 1995

75c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

Le grand cirque olympique

La sélection de la ville hôte des Jeux Olympiques d'hiver de 2002 est bel et bien au programme de la 104^e session du Comité international Olympique. Déjà, ce procédé n'est pas des plus simples et il génère, dès le premier tour, son lot de rumeurs et même, de rumeurs de rumeurs. Mais il est loin d'être seul sur le calendrier, ce qui exige du coup un effort supplémentaire des comités de candidature pour garder l'attention de leurs supporters potentiels ou des indécis à convaincre.

Budapest — Le décalage horaire aidant, le participant au congrès qui débarque à Budapest a rapidement l'impression de se trouver au beau milieu d'un immense cirque ambulant ou, mieux encore, d'un rassemblement de cirques aux programmes concurrents. Au total plus de 2000 congressistes et 300 journalistes sont réunis de façon fort visible au centre-ville de Budapest, chiffre auquel s'ajoutent plus de 1000 Helvètes et quelques centaines d'Américains venus manifester leur appui à leur candidate. La délégation de Québec génère à elle seule une impression d'entropie que l'on espère aussi productive qu'elle est intense. Pour tous les membres officiels de la délégation, composée de 40 personnes, le calendrier de la semaine ressemble à un immense match d'improvisation: il faut être disponible à tout moment pour rencontrer individuellement le plus grand nombre des 30 membres du CIO qui ne se sont pas rendus à Québec; répondre aux questions de la trentaine de journalistes québécois qui se sont déplacés pour le grand moment; susciter des points de presse susceptibles de promouvoir la candidature et de lui fournir des points bons de dernière minute, etc.

Pour ce faire, Québec 2002 peut compter sur une liste importante de représentants politiques qui viennent s'ajouter aux délégués internationaux qui ont établi depuis les débuts de la candidature les contacts avec les divers membres du Comité olympique. Aux représentants régionaux attendus — le maire L'Allier en tête, avec le président de la CUQ, Ralph Mercier, ainsi que le délégué régional du gouvernement du Québec, Michel Ricard — s'ajoutent les ambassadeurs canadiens Rod Irwin (en poste à Budapest) et Arthur Perron (assigné spécifiquement aux Jeux), mais surtout, le premier ministre Jacques Parizeau, attendu de jeudi à dimanche, et la vice-première ministre Sheila Copps, que l'incroyable Michel Dupuy accompagne, peut-être pour s'éloigner un moment des trafics d'influence domestiques vers la catégorie internationale.

Dans une catégorie à part, on ajoutera le nom de Max Gros-Louis, venu annoncer officiellement l'appui des onze nations indiennes du Québec au projet olympique québécois. Après avoir livré en main propre au président du CIO, Juan Antonio Samaranch, une copie de la motion d'appui, et rencontré quelques membres votants intéressés par les questions amérindiennes, le chef des Hurons Wendat a joué avec sympathie et conviction le jeu de la conférence de presse à laquelle assistaient quelques grandes agences et des représentants de la presse locale attirés par l'exotisme amérindien. Sautant sur l'occasion de «montrer qui nous sommes et comment nous vivons», les chefs indiens voient la collaboration olympique comme une chance de «dépasser la simple vision folklorique» et de développer chez les jeunes Autochtones le goût de la compétition et du dépassement de soi.

Si la présence autochtone peut avoir réussi à susciter un nouvel intérêt chez certains membres, la délégation aura bien de la chance de provoquer un autre petit événement. Car plus la date avance, plus les membres du CIO sont sollicités, et pas seulement par les candidates de 2002.

Le vote du 16 ne représente en fait qu'une fraction du travail pour les membres du CIO au cours des 72 heures qui restent à cette étape. D'abord parce que des petits groupes représentant les candidates aux Jeux de 2004 sont déjà en train de tenter de se frayer un chemin vers la faveur majoritaire du CIO. Aussi parce qu'un des sujets de première importance du congrès consiste à préparer la succession éventuelle de Juan Antonio Samaranch, prévue pour la fin de l'année sans un amendement lui permettant de prolonger son mandat.

On ne compte même pas ici les questions de discipline interne, de disciplines sportives ou de préparation particulière au prochain congrès, qui sera celui du centenaire de l'olympisme moderne. Tout cela a déjà de quoi amener les membres à regarder ailleurs que vers les finalistes. Un autre volet du cirque médiatique est d'ailleurs également au rendez-vous: le marketing et le «sponsoring». Que l'Olympisme soit une question d'argent ne peut que se confirmer quand on regarde attentivement la liste des réceptions de la semaine: lunch offert par Adidas demain midi, réception en l'honneur des nouveaux modèles de Swatch olympiques — réalisés en collaboration avec le CIO —, réception Daimler-Benz, etc. Et là, comme pour les candidatures, le meilleur n'est peut-être pas toujours inscrit au programme officiel.

| INDEX | MÉTÉO |
|----------------------|---|
| AgendaB6 | Montréal Ensoleillé. Max: 22 |
| Avis publicsB4 | Québec Ensoleillé le matin. Ciel variable par la suite. Max: 20 |
| ClasséesB4 | Détails en B 5 |
| CultureB8 | |
| ÉconomieB2 | |
| ÉditorialA6 | |
| Le mondeA5 | |
| Mots croisésB4 | |
| Les sportsB5 | |

L'ÉCONOMIE

Ottawa hésite à participer à la force de réaction rapide
PAGE A 4



LE MONDE

Berlusconi réclame des élections
PAGE A 5

L'ÉCONOMIE



Les commandes d'avions affluent chez Bombardier
PAGE B 2

Les hôpitaux défendent leur survie

«La notion d'hôpital de quartier n'existe pas à Montréal», tranche la Régie

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Même si les petits et moyens hôpitaux condamnés à fermer sont venus plaider qu'ils étaient essentiels à leur communauté, la direction de la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de Montréal-Centre a soutenu hier que la notion d'hôpital de quartier «n'existe pas» dans la métropole.

Hier, le plaidoyer des hôpitaux visés par des fermetures n'a pas semblé ébranler la vision de la Régie régionale de la Santé de Montréal qui a entamé hier sa

deuxième ronde d'audiences publiques. Tout au long de la semaine, quelque 60 mémoires seront entendus, en plus des manifestants qui, eux, viendront plutôt exprimer leur colère aux portes de l'édifice où se déroule cette ultime consultation.

Hier soir, ils étaient plus de 2000 travailleurs des hôpitaux Bellechasse, Reine Elizabeth, Saint-Michel, Villa Medica et plusieurs autres établissements touchés à ouvrir le bal des protestations.

Plus tôt, les hôpitaux victimes du plan de la Régie de la Santé ont présenté tour à tour leurs propositions pour éviter leur fermeture. Tant les hôpitaux Bellechasse, Rei-

ne Elizabeth que la direction du futur centre universitaire (CHU) de McGill ont ardemment défendu le caractère communautaire de leur hôpital.

Or, le directeur général de la Régie, Marcel Villeneuve, a rétorqué à tous qu'il n'y a tout simplement pas d'hôpital communautaire à Montréal. «On peut très bien faire la démonstration que c'est une notion qui n'existe pas réellement. Aucune clientèle n'est captive d'un hôpital. Pas plus dans le cas du Reine Elizabeth que de Bellechasse, qui dessert 8 % de la population de Rosemont», a

VOIR PAGE A 8: SURVIE

À fleur de peau

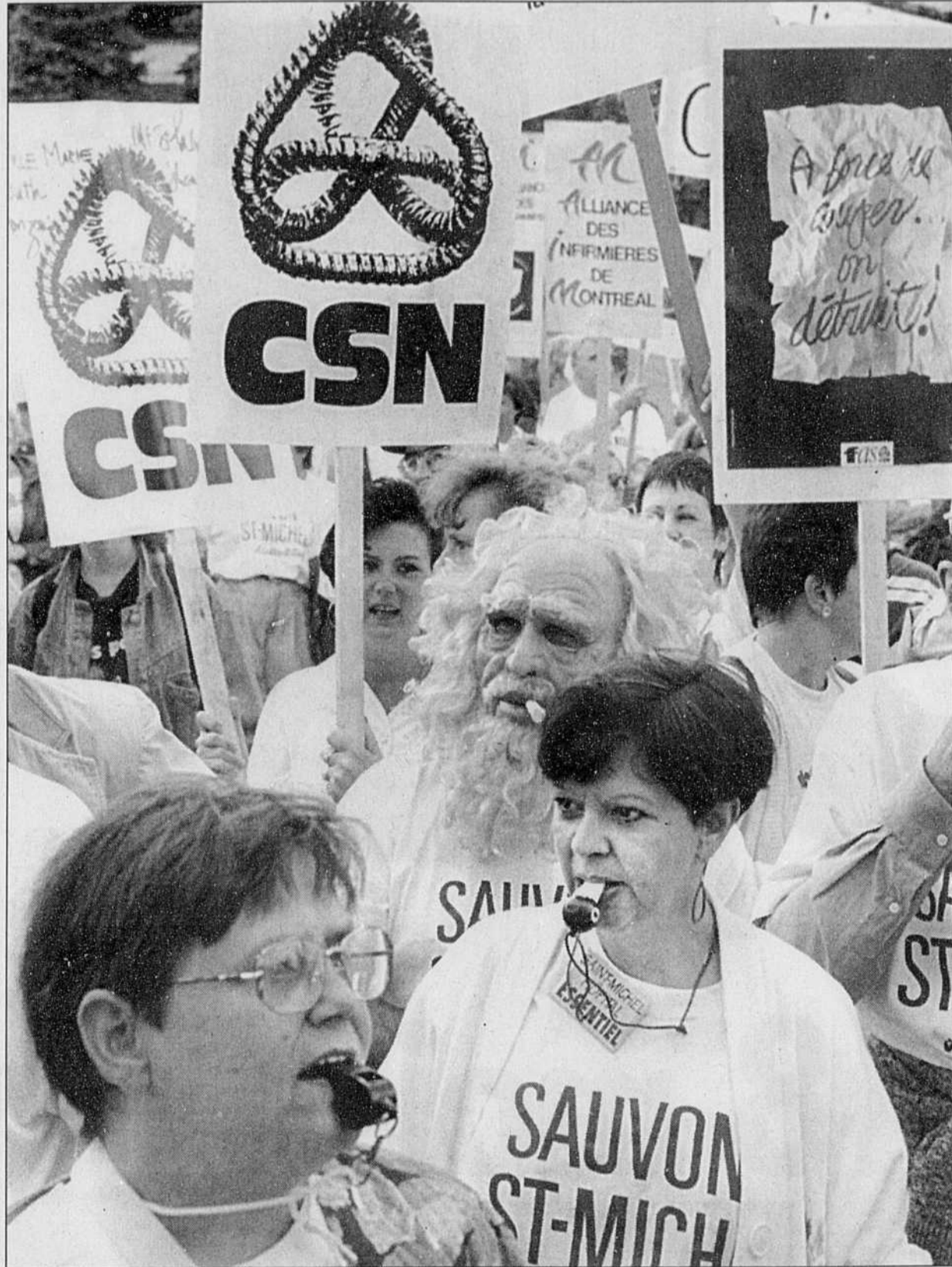


PHOTO JACQUES GRENIER

LA TENSION est vive et les émotions sont à fleur de peau chez les employés du secteur de la santé. Galvanisés par les propos de l'ex-leader syndical Michel Chartrand, environ 2000 syndiqués affiliés à la CSN ont pesé hier contre le ministre de la Santé Jean Rochon. Ils lui reprochent de «manquer de respect à l'endroit des travailleurs du réseau» et de «délirer». Jamais riposte syndicale n'a été plus cinglante dans la métropole depuis le début de la réforme de la santé, annoncée en mai. Nos informations en page A 8.

Croisade pour la vie

Quand les gardes du corps, les gilets pare-balles, les pistolets et fusils deviennent indispensables pour la survie des médecins avorteurs

LE MONDE

Il pleut des trombes sur Birmingham, première ville d'Alabama, et M. Chadwick a bien du mal à retenir son parapluie, irrésistiblement aspiré par la bourrasque. Ce matin, il est le seul à avoir affronté l'intempérie, sur le trottoir qui fait face à la clinique New Woman, où ils se retrouvent habituellement beaucoup plus nombreux. Mais, bientôt, la pancarte accrochée à sa poitrine «Abortion kills children» («L'avortement tue des enfants») s'envole à son tour, et l'orage couvre les imprécations lancées par le sexagénaire chaque fois qu'une femme entre dans la clinique. Dépité, M. Chadwick finit par tourner les talons. Il capitule pour la journée.

Orage ou pas, manifestants ou pas, la direc-

tion de la clinique, elle, ne prend pas de risques. Aux États-Unis, pratiquer des avortements fait désormais partie des métiers dangereux: depuis deux ans, deux médecins et trois de leurs collaborateurs sont morts sous les balles de fanatiques du mouvement pro-vie. La porte est équipée d'un dispositif d'ouverture électronique, actionné de l'intérieur. Deux gardes de sécurité dont un de la police municipale autorisé à procéder à des arrestations sont en faction devant l'entrée. À l'intérieur, John, chemise Lacoste sur des biceps avantageux, pochette noire un peu volumineuse accrochée à la ceinture, promène sa dégaîne de maître nageur bronzé dans les couloirs. Mais que fait donc un maître nageur dans une cli-

VOIR PAGE A 8: CROISADE

POLITIQUE

L'entente tripartite: un «engagement sacré» de négociier de bonne foi, dit Lucien Bouchard
PAGE A 4

Pierre Nadeau quitte Boston pour la SRC

Un choix discutable, estime le syndicat des journalistes

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Moins de six mois après avoir inauguré son travail de délégué du Québec à Boston, Pierre Nadeau quitte le gouvernement et retourne à ses premières amours, la télévision. Il animera l'émission d'affaires publiques *Enjeux*, de la Société Radio-Canada (SRC).

«C'est l'appel du métier, plus fort que tout. C'est ma passion», soulignait M. Nadeau hier en prenant soin de préciser «que je ne quitte pas la délégation en bagarre, au contraire». M. Nadeau quittera la délégation à la fin du mois d'août. La SRC l'attend à partir du 15.

À Québec, le premier ministre, Jacques Parizeau, a rendu hommage à M. Nadeau en disant qu'«il était pour moi une des grandes recrues pour l'État du Québec, sur le plan diplomatique». M. Parizeau dit comprendre que M. Nadeau veuille retourner à son métier. «Pour avoir adoré l'enseignement pendant tant d'années, je le comprends», a dit M. Parizeau hier en conférence de presse.

Mais le retour de M. Nadeau à la SRC — il y a déjà animé, entre autres, les magazines *Télémag* et *Le 60* — ne fait pas l'unanimité: le Syndicat des journalistes de la SRC ne conteste aucunement la compétence de l'intéressé mais trouve le choix discutable dans la mesure où «le



«C'est l'appel du métier... C'est ma passion»

VOIR PAGE A 8: NADEAU

La famille Romanelli pourrait porter l'affaire devant les tribunaux

SYLVAIN BLANCHARD
LE DEVOIR

La famille de Paolo Romanelli a appris avec étonnement et déception, hier matin, la décision du bureau du Substitut du procureur général du Québec de ne pas tenter de poursuite criminelle contre les deux policiers de la CUM ayant abattu le jeune homme de 23 ans, deux heures après que celui-ci eut blessé un agent du poste 54 à l'aide d'un couteau.

«Une injustice sans nom», déclare Giana Romanelli, la sœur de la victime, toujours persuadée que, le 9 mars dernier, «les policiers ont utilisé une force excessive pour venir à bout d'une situation qui aurait très bien pu être contrôlée autrement».

La famille songe maintenant à porter elle-même l'affaire devant les tribunaux, décision qui sera prise une fois que leur avocat, Me Robert Deminico, aura soigneusement étudié le rapport du substitut du procureur général, dont il a demandé copie hier.

«Nous attendrons aussi d'avoir en mains le rapport du coronar Claude Paquin, déposé hier à Québec, et qui devrait être disponible prochainement», explique-t-il.

VOIR PAGE A 8: ROMANELLI

LES ACTUALITÉS

États généraux de l'Éducation

Ajouter des universités serait une erreur, estime le recteur de Laval

Il importe, croit-il, de renforcer ce qui existe déjà au lieu de saupoudrer les ressources

ANDRÉ BELLEMARE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le recteur de l'Université Laval, Michel Gervais, est d'avis que le ministère de l'Éducation ferait fausse route s'il augmentait le nombre des universités au lieu de consolider celles qui existent déjà.

Parlant en son nom personnel, hier aux assises régionales des états généraux de l'Éducation, M. Gervais faisait allusion, entre autres, au projet du ministre de l'Éducation, Jean Garon, d'implanter une telle maison de haut savoir à Lévis, dans sa propre circonscription, et dans d'autres régions.

«Je ne pense pas exclusivement à cela mais à tous ceux qui croient qu'il doit y avoir une multiplication des établissements d'enseignement universitaire au Québec», a-t-il précisé aux journalistes.

«Mais si on regarde le développement du réseau universitaire québécois et qu'on le compare à ce qui existe ailleurs, on constate que nous avons atteint un stade avancé d'ex- pansion, de régionalisation, et qu'au moment où les finances publiques sont en difficultés, on devrait plutôt aller dans le sens de la consolidation, du renforcement de ce qui existe déjà et non aller dans le sens du saupoudrage des ressources», a ajouté M. Gervais.

M. Gervais a dit que ce statut d'université de classe mondiale est aujourd'hui menacé par des contraintes budgétaires sans précédent qui rendent impossible l'augmentation de ses revenus et aussi «par une vision erronée du développement du réseau universitaire québécois» (la multiplication d'universités).



Michel Gervais

«Auto-flagellation collective»

D'autre part, le dirigeant de l'Université Laval, appuyé en cela par la doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, a vivement déploré le jugement global négatif que plusieurs ont porté ces derniers temps sur le système d'éducation québécois.

Selon lui, bien au contraire, le progrès de l'éducation chez nous constitue «l'une des belles réussites de ce vaste mouvement d'ac-

cession à la modernité». Le recteur a voulu réagir «aux attitudes défaitistes, aux jugements inconsidérés, à la tentation de la table rase, aux encouragements à la morosité et à la auto-flagellation collective».

Il a donné plusieurs chiffres tendant à démontrer l'augmentation du nombre des étudiants, des diplômés, tout en ajoutant que «la formation offerte dans les universités québécoises peut aujourd'hui se mesurer aux standards internationaux, en certains cas aux standards les plus élevés».

M. Gervais admet qu'il existe des problèmes dans le domaine de l'éducation mais, ajoute-t-il, «faut-il jeter le bébé avec l'eau du bain?»

Trente individus et groupements ont soumis leurs réflexions aux membres de la commission et l'audience publique doit reprendre aujourd'hui et plus d'une trentaine de personnes doivent encore se faire entendre.

EN BREF

LES ACCROS DÉCROCHENT

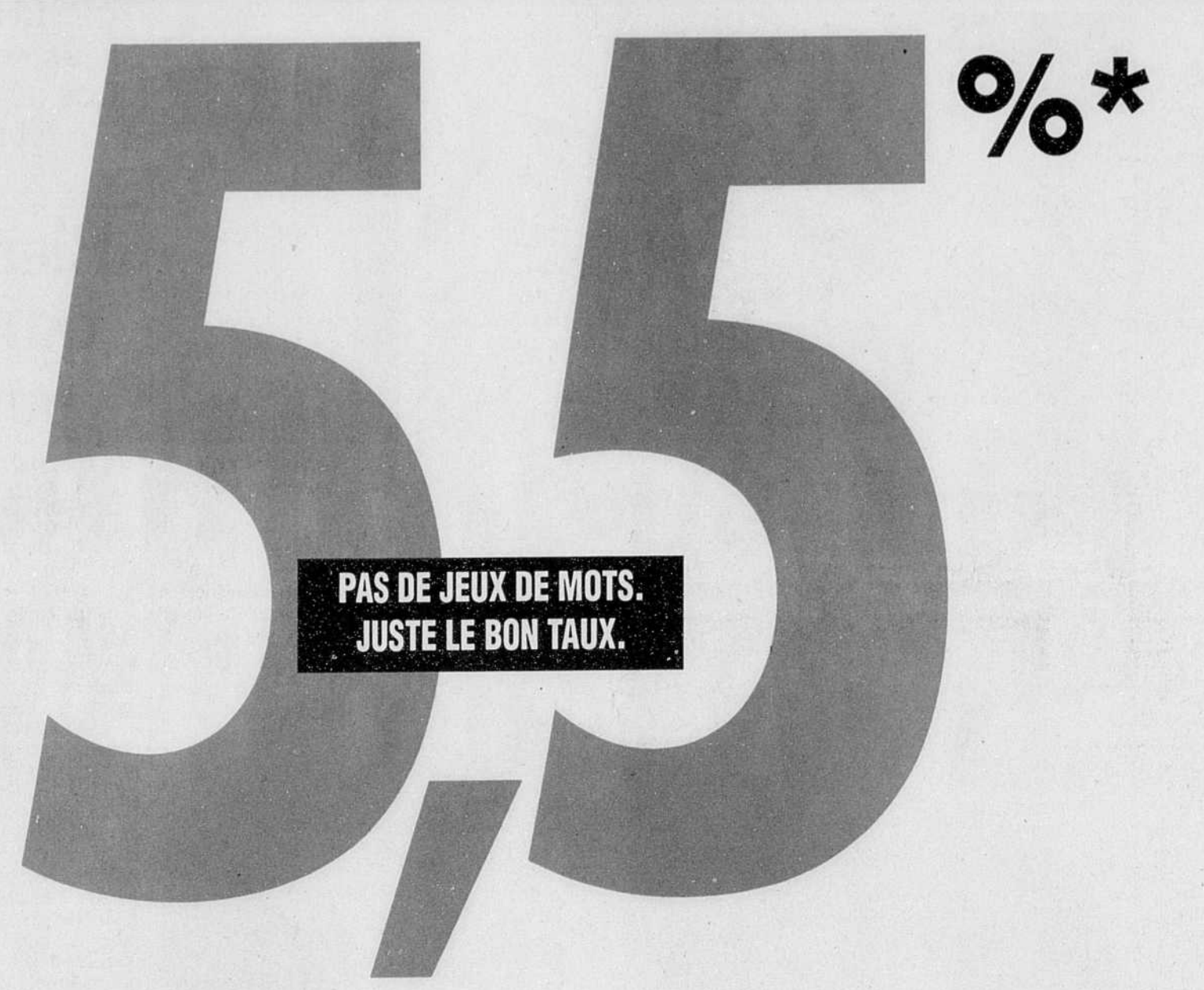
(PC) — Les décrocheurs sont plus nombreux à consommer de la drogue et de l'alcool que les étudiants. De plus, ces substances contribuent au décrochage. Voilà les conclusions auxquelles en arrive une étude de la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux des Laurentides, qui indique aussi que les jeunes qui consomment de la drogue ou de l'alcool sont victimes de violence dans une proportion plus grande que ceux n'y touchant pas. À l'heure de la réforme du réseau de la santé, le Dr Daniel Cousineau, médecin-conseil auprès de la Régie, estime qu'il est important de maintenir les programmes de prévention de l'usage abusif de l'alcool et des drogues en milieu scolaire, de façon à prévenir le décrochage. Au Québec, 25 % des jeunes abandonnent l'école avant la fin des études secondaires.

UN BRASIER DE 35 000 HECTARES

(PC) — Les pompiers des Territoires du Nord-Ouest ont tenu tête hier à un feu de forêt vorace qui menaçait d'encercler le village de Norman Wells, déjà évacué. Les travailleurs creusaient un coupe-feu dans le sol de la forêt sèche comme de la poudre à canon et appliquaient un produit ignifuge, tandis qu'à 40 kilomètres de là couvait l'insatiable brasier de 35 000 hectares. Le feu ne progressait pas, mais des vents imprévisibles et une forêt asséchée ont mis tout le monde sur un pied d'alerte. «Dieu sait dans quel enfer nous allons nous trouver ici», a déclaré le porte-parole du contrôle des incendies, Dennis Mahussier. «C'est assez effrayant». Le feu ne représentait toutefois pas un danger immédiat pour l'usine d'Imperial Oil, qui produit environ 35 000 barils d'huile par an.

SOUPER-BÉNÉFICE QUÉBEC-GUATEMALA

(Le Devoir) — Le projet accompagné Québec-Guatemala organisé, le 15 juin, un souper-bénéfice qui servira à défrayer une partie des frais de volontaires dont la tâche est de raccompagner dans leur pays d'origine les réfugiés qui acceptent



PAS DE JEUX DE MOTS. JUSTE LE BON TAUX.

48 mois

Camry 1995

Corolla 1995



*Ou climatiseur gratuit sur la Camry DX

On aurait pu faire comme les autres et vous faire de beaux jeux de mots mais ce qui vous intéresse c'est de savoir que notre taux de 5,5% s'applique sur des termes de 24, 36 ou 48 mois! Financement illimité! Pas de cachette! Sur tous les modèles Camry et Corolla en stock chez votre concessionnaire Toyota.

Faites vite! Cette offre prend fin le 30 juin 1995!

* Offre de financement de 5,5% de Toyota Crédit Canada inc., sur approbation de crédit, valable uniquement pour les modèles Camry et Corolla neufs vendus au détail et livrés aux clients admissibles avant le 30 juin 1995. Pour tous les détails, voyez votre concessionnaire Toyota participant.

Votre concessionnaire



T U M ' É P A T E R A S T O U J O U R S !

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|--|--|---|--|--|---|---|--|
| BOUCHERVILLE Toyota Daxal 655-2350 | CHÂTEAUGUAY Châteauguay Toyota 992-1200 | GRANBY Estrie Toyota 378-8404 | LAVEL Chomedey Toyota 687-2634 | MONT-LAURIER Claude Auto 623-3511 | MONTRÉAL Lexus Toyota Gabriel 748-7777 | REPENTIGNY Repentigny Toyota 581-3540 | ST-JEAN Dény Toyota 359-9000 | STE-THÉRÈSE Blainville Toyota 435-3925 | TERREBONNE Automobiles L.G. Lévesque 471-4117 | VERDUN Woodland Toyota 761-3444 |
| BROSSARD Brossard Toyota 443-0577 | COWANSVILLE Cowansville Toyota 263-8888 | JOLIETTE Joliette Toyota 753-3449 | LAVEL Victor Lexus Toyota 668-2710 | MONTRÉAL Aix Toyota 378-9191 | MONTRÉAL Toyota Centre-Ville 935-4354 | RICHMOND Toyota Richmond 826-5923 | ST-JÉRÔME Toyota St-Jérôme 438-1255 | SHAWINIGAN Mauricie Toyota 539-8393 | TRIS-RIVIÈRES Tris-Rivières Toyota 374-5323 | VICTORVILLE Toyota Victorville 758-8235 |
| CANDIAC Candiac Toyota 659-6511 | DRUMMONDVILLE Drummondville Toyota 477-1777 | LACHÉ Sorell Lexus Toyota 654-7171 | LONGUEUIL Longueuil Toyota 674-7474 | MONTRÉAL Chassé Toyota 527-3411 | MONTRÉAL Toyota Pie IX 329-0909 | ST-EUSTACHE Toyota St-Eustache 473-1872 | ST-LÉONARD St-Léonard Toyota 252-1373 | SHERBROOKE Relax Toyota 563-6622 | VALLEYFIELD G. Couillard Automobiles 373-0850 | |
| CHAMBLY Chamblly Toyota 658-4334 | | LACHUTE Lachute Toyota 562-6662 | MAGOG Toyota Magog 843-9683 | MONTRÉAL Houle Toyota 351-5010 | POINTE-CLAIRE Fairview Toyota 694-1510 | ST-HYACINTHE Angers Toyota 774-9191 | STE-AGATHE Toyota A Ste- Agathe 326-1044 | SOREL Automobile Pierre Lefebvre 742-4596 | | |

ROBIC
DEPUIS 1892
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
LEGER ROBIC RICHARD
AVOCATS
55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 3X2
Fax: (514) 945-7874 Tél.: (514) 988-0000
La maîtrise des intangibles

Votre père mérite rien moins qu'un chapeau Tilley...

Reconnu comme étant « le meilleur et le plus pratique chapeau de plein air au monde », le chapeau Tilley flotte, s'attache, protège contre le soleil, est à l'épreuve de l'eau et de la moisissure, ne rétrécit pas (lavable à la machine) et est garanti à vie contre l'usure. Toutes les tailles disponibles, accompagné d'un manuel d'instructions de quatre pages, ET il est assuré contre la perte! Les T3, 48 \$ et plus. Satisfaction garantie.

EMBALLAGE-CADEAU GRATUIT!

Tilley Endurables
158, ave. Laurier Ouest
272-7791
TÉLÉPHONEZ POUR OBTENIR GRATUITEMENT UN CATALOGUE DE COMMANDE POSTALE
1-800-465-4249

Ne serait-ce que pour la joie de lire

Je t'aime

l'alphabétisation des Québécois,
c'est important pour tout le monde.

Faites un don à la fondation québécoise pour l'alphabétisation
1 800 361-9142

LE DEVOIR

MONTREAL



Carrière Miron

Coup d'envoi du «virage vert»

Le dépotoir municipal sera transformé en un complexe environnemental dès l'automne

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le maire Pierre Bourque a annoncé hier la transformation du dépotoir municipal en un vaste complexe environnemental, posant le coup de premier jalon du virage vert promis en campagne électorale.

Le projet de M. Bourque comporte plusieurs volets, mais mise d'abord et avant tout sur la participation massive des Montréalais pour en assurer le succès. Et si les citoyens ne collaborent pas autant que prévu? «C'est comme ne pas adhérer à la démocratie. On se donne quatre ans pour faire le virage», a déclaré en conférence de presse le maire Bourque.

Ainsi, dès l'automne prochain, la Ville augmentera de 80 000 le nombre de foyers participant à la collecte sélective, pour un total de 200 000 foyers. Pierre Bourque maintient d'ailleurs son objectif de faire passer le taux de récupération des déchets domestiques de 3,6 % qu'il est actuellement à 40 % d'ici 1998. Progressivement, Montréal réduira de deux à un le nombre de ramassage des déchets tel qu'on les connaît actuellement.

De plus, 4000 autres foyers montréalais seront invités à s'impliquer dans une expérience-pilote concernant spécifiquement la récupération des résidus verts (les fleurs que l'on jette à l'automne par exemple ou les pelures de pommes de terre). Ce projet nécessitera l'implantation expérimentale d'une usine de compostage qui pourrait devenir permanente un an plus tard.

C'est par l'intermédiaire des 17 «éco-quartiers» créés dans autant de districts électoraux que l'administration compte sensibiliser la population. Ces groupes de bénévoles devront relever un défi de taille: informer et surtout convaincre leurs concitoyens d'adopter une nouvelle attitude face au sac vert.

La Ville étendra également son programme de ramassage des feuilles mortes à l'ensemble du territoire montréalais.

En 1996, le Centre de tri des matières récupérables sera renoué aux coûts de 5 millions de dollars et l'usine Gazmont s'installera sur le site de l'ancienne carrière Miron pour capter les biogaz et les transformer en électricité dès l'été prochain.

«Nous allons poursuivre et intensifier la plantation d'arbres, créer un lien vert reliant les parcs Jean-Rivard et Champdoré, qui seront réaménagés, et procéder, dès cette année, à des essais de recouvrement en vue de naturaliser les secteurs où les activités d'enfouissement sont terminées», a indiqué M. Bourque.

Ce projet ne semble toutefois pas emballer la population du quartier Saint-Michel, située à proximité du dépotoir et qui réclame depuis fort longtemps la fermeture du site. «Dès 1998, affirme le maire pour apaiser les citoyens, la portion du complexe environnemental dédiée à l'enfouissement ne recevra plus que des matières inertes.»

De plus, M. Bourque a annoncé la mise en place d'un fonds consacré à l'emploi pour Saint-Michel et dont le financement proviendra des redevances payées par les futurs partenaires privés du projet.

Requête des cols bleus

La Cour donne raison à la Ville

LE DEVOIR

La Cour supérieure a donné raison hier à la Ville de Montréal qui faisait face à une requête en outrage au tribunal de la part du syndicat des cols bleus.

Le syndicat contestait la réouverture de l'Insectarium qui a été effectuée malgré la décision arbitrale qui en ordonnait la fermeture afin de fournir les soins aux insectes vivants. La Ville a contourné la difficulté en déménageant ces derniers au Biodôme.

Le maire Pierre Bourque a laissé entendre hier que l'administration pourrait utiliser la même méthode pour rouvrir le Biodôme aux visiteurs.

Les 1300 cols bleus réaffectés au mois de mai

Déluge de griefs à la Ville

Une première séance d'arbitrage est prévue le 28 juin

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le 1^{er} mai dernier, Montréal réaffectait près de 1300 cols bleus à de nouvelles tâches dans le cadre de sa réorganisation administrative. Le geste a provoqué un déluge de griefs pour non-respect de la convention collective.

«Ils ont unilatéralement désigné où les gens s'en allaient sans considérer l'ancienneté comme c'est prévu dans la convention. Ça a occasionné le dépôt de neuf griefs collectifs qui regroupent presque tous les 1300 travailleurs concernés.»

Il y a quand même une minorité qui n'est pas lésée. Même avec la meilleure volonté, tu ne peux pas léser tout le monde», a déclaré avec ironie hier au *Devoir*, Jean Lapierre,

président du syndicat des cols bleus. Ce dernier soutient que la Ville aurait dû procéder à un affichage pour permettre aux travailleurs de choisir selon leur ancienneté entre les différents services créés à partir du service des travaux publics (génie, propreté, circulation et travaux publics). Selon M. Lapierre, le geste de la Ville a provoqué des situations aberrantes comme celle de ce répartiteur, au service de Montréal depuis 28 ans, qui se retrouve en disponibilité puis que déplacé dans un service où la fonction de répartiteur n'existe pas.

L'interprétation de la municipalité diffère totalement. «Ce n'est pas une question de choix. Ce n'est pas une question de jouer au boss avec un gros bâton. C'est pas comme ça qu'on gère du personnel. La conven-

tion nous permet de ne pas faire d'affichage», explique Michel Godin, responsable administratif du dossier des cols bleus.

Ainsi, M. Godin s'appuie sur un article (19.03) de la convention collective qui stipule que dans les cas de transfert total ou partiel d'activités d'un service, «l'employé affecté par de tels changements suit automatiquement l'activité et conserve tous les droits d'ancienneté acquis avant son transfert».

Un autre article (19.09) indique toutefois que «dans le cas de transfert d'employés titulaires (...), l'employeur tient compte de l'ancienneté occupationnelle comme titulaire et de l'employé assigné en fonction supérieure».

Un arbitre du travail entendra les deux versions le 28 juin alors que se-

ront débattus les griefs. «Si on devait se rendre aux tempêtes de neige sans que ces problèmes ne soient réglés, c'est clair que ce que l'on a réussi à empêcher le 1^{er} mai surviendrait à ce moment-là. On aurait beaucoup de difficulté à contenir notre monde», avertit Jean Lapierre.

Entre-temps, le syndicat accuse l'administration Bourque d'avoir tenté de piéger ses employés manuels pour forcer Québec à mettre fin au conflit qui les oppose à Montréal. «On voulait éviter les débrayages parce que c'était une période durant laquelle la Ville faisait tout pour nous provoquer, pour tenter de trouver un prétexte à une intervention de Québec. L'administration aurait voulu que l'on soit en situation de grève illégale, ou prétendument illégale, pour que ça éclate et qu'on perde le

contrôle», analyse M. Lapierre.

«Il n'y a pas eu de brasses-camara de 1300 employés du jour au lendemain. Ils ont été déplacés sur le plan théorique à l'intérieur de nouvelles structures administratives. Mais physiquement, ces gens-là n'ont pas bougé, sauf quelques exceptions», précise M. Godin.

Pourtant, quelques minutes plus tôt, ce dernier a mentionné qu'il avait fait parvenir une lettre au chef syndical le 30 mars dernier mettant fin au moratoire convenu entre les deux parties.

Ce moratoire, concédé par les cols bleus, permettait à la Ville de ne pas procéder à des déplacements d'employés, lui évitant ainsi des lourdeurs administratives. Aujourd'hui, selon la Ville, seuls «150 à 200 employés» auraient été déplacés.

Fraîcheur renversante



PHOTO JACQUES GRENIER

PAUSE FRAÎCHEUR pour Catherine Gagné, qui a plongé sa crinière blonde dans les cascades d'eau de La Ronde. C'est avec un sourire renversant que la jeune fille de L'Épiphanie s'est trempée dans une eau ô combien appréciée.

Début des plaidoiries au procès des cinq policiers

La défense exhorte les jurés à demeurer au-dessus de la mêlée

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

À deux reprises, les membres du jury ont été invités, hier, à se placer au-dessus de la mêlée médiatique et de l'opinion publique quand viendra le temps d'établir la culpabilité ou non des cinq policiers de la Communauté urbaine de Montréal accusés de voies de fait graves à l'égard de Richard Barnabé.

«Vous ne représentez pas la population en général mais une population informée capable de prendre une décision qu'elle soit ou non populaire», a dit aux douze jurés Me Ronald Picard qui représente le policier Pierre Bergeron.

«Vous savez qu'une certaine presse et opinion publique crient vengeance et réclament des coupables. Vous devez vous baser seulement sur la preuve que vous avez devant vous et vous placer au-dessus de la mêlée», a affirmé à son tour Me Pierre Dupras qui représente les policiers André Lapointe et Louis Samson.

Me Picard a soutenu que la preuve faite par les 39 témoins qui ont défilé devant le juge Benjamin Greenberg de la Cour supérieure n'avait pas été

bli que des gestes gratuits et délibérés avaient été effectués par les cinq policiers mis en cause à la suite des événements survenus le 14 décembre 1993 et qui ont laissé le chauffeur de taxi dans un état neuro-végétatif.

Il a également fait valoir que les policiers n'avaient pas prévu que les méthodes de contrôle exercées à l'égard de Richard Barnabé susciteraient l'état comateux dans lequel il se trouve aujourd'hui. Me Picard a découvert une flèche à l'endroit de Raymond Barnabé, le frère de la victime, pour ne pas avoir manifesté sa présence quand Richard a terminé sa course dans la cour de sa résidence.

Lors d'un incident ayant mis en présence Richard Barnabé et des policiers de Laval, Raymond Barnabé s'était rendu au poste de police où son frère avait été conduit et il l'avait accompagné à l'hôpital Fleury pour le confier à un psychiatre, a rappelé l'avocat. Croyant que la poursuite présentera les policiers accusés comme «des Rambos justiciers et vengeurs pour qui il y a un prix à payer au terme d'une poursuite», Me Picard a affirmé que les blessures les plus graves dont a souffert M. Barnabé sont produites au moment de sa chute

sur l'asphalte, à Laval, et quand l'agent Vadeboncoeur est tombé sur ses côtes, toujours à Laval.

L'acte d'accusation ne touche pas les événements de Laval mais se limite à ceux qui se sont déroulés à Montréal. L'insistance des policiers à mener la fouille à nu sur Barnabé, malgré sa résistance, s'explique par la conviction qu'avait le policier Bergeron que le détenu s'efforçait de cacher quelque chose, a assuré Me Picard.

Aux yeux de ce dernier, si Richard Barnabé a eu une défaillance cardiaque, c'est essentiellement parce qu'il s'est débattu de toutes ses forces et, lorsqu'épuisé, fut placé en position ventrale.

Au nom du policier André Lapointe, Me Pierre Dupras a soutenu que les méthodes employées pour maîtriser le détenu, plus particulièrement la position ventrale et les manipulations au niveau de la cage thoracique, étaient conformes à la formation reçue à Nicolet et que ce n'était qu'en 1992 que des mises en garde avaient été faites à cet égard. Me Dupras a attribué à Barnabé lui-même les blessures qu'il porte à la tête et qu'on peut voir sur les photos prises à son arrivée à l'Institut neurologique de Montréal.

Le droit au lock-out loin d'être acquis

Une décision sera prise «d'ici la semaine prochaine» assure Harel

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le gouvernement du Québec se montre tiède à l'idée d'accorder à Montréal le droit au lock-out, une modification trop importante, soutient-il, pour être introduite par un simple amendement à la charte de la métropole.

Questionnée hier par l'opposition, la ministre de l'Emploi, Louise Harel, a indiqué qu'elle ne prenait pas à la légère la requête de Montréal. «C'est une modification fondamentale au Code du travail, parce que ça transforme profondément la mission du Conseil des services essentiels et ça ne peut pas être évidemment introduit par un papillon dans une charte de ville, même si c'est de la Ville de Montréal qu'il s'agit», a affirmé Mme Harel.

Dans un document du ministère de Mme Harel concernant la requête de M. Bourque et transmis au *Devoir*, il est mentionné que la démarche montréalaise est «prématurée, puisqu'elle présume à l'avance des conclusions du Comité interministériel créé spécifiquement à cette fin».

Le 1^{er} juin dernier, l'administration décidait en effet de contourner ce processus mis en place par la ministre Harel, en forçant Québec à prendre une décision lors de la commission parlementaire qui se déroule aujourd'hui.

Or, le maire Pierre Bourque, qui étayera sa requête devant les députés, risque d'essuyer un refus. Le document gouvernemental rejette l'argument financier invoqué par l'administration. «S'agissant de la Ville de Montréal, ce n'est certes par le droit

au lock-out qui résoudra ses problèmes financiers», peut-on lire. De plus, la ministre de l'Emploi a assuré en chambre qu'une décision sera prise «d'ici la semaine prochaine».

Le ministre des Affaires municipales, Guy Chevrette, a par ailleurs souligné que le gouvernement pourrait faire preuve d'imagination dans les solutions proposées à l'administration montréalaise. «Il ne s'agit pas de demeurer toujours dans le statu quo. On peut sortir des sentiers battus quand on veut faire quelque chose», a-t-il dit.

Mais voilà, M. Bourque tient mordicus au droit au lock-out pour mater les cols bleus qui sont en grève des heures supplémentaires depuis le 1^{er} mars.

Pour démontrer l'urgence d'obtenir ce droit, mais surtout la volonté de la population montréalaise, Pierre Bourque brandira aujourd'hui les résultats de la pétition téléphonique amorcée mercredi dernier. Hier, 40 000 appels appuyaient l'administration.

Ce n'est toutefois pas ce soutien populaire qui fera trancher le paradoxe que pose la demande du droit au lock-out pour Québec.

«Comment une municipalité — n'importe laquelle, là — pourrait-elle du même coup demander des listes syndicales maximales de services essentiels et en même temps vouloir faire un lock-out pour cesser tout service, toute livraison de services?», s'est interrogé le ministre Harel.

Le premier ministre lui-même, bien que d'accord avec le principe de donner aux municipalités le droit au lock-out tout en maintenant les services essentiels, a soutenu qu'il y a un problème d'application».

AP
Audemars PiguetLa ROYAL OAK
à la mesure de vos passions.En acier, acier et or 18 ct. et or 18 ct.
étanche avec calendrier.KAUFMANN de SUISSE
BIJOUX ET MONTRES - DEPUIS 1954

2195 Crescent, MONTREAL, H3G 2G1 (514) 848-0595

LE DEVOIR

POLITIQUE

EN BREF

LES SYNDICATS ÉTUDIENT L'OFFRE DE QUÉBEC

(Le Devoir) — Les organisations syndicales des secteurs public et parapublic étudient présentement la proposition déposée vendredi dernier par le gouvernement du Québec concernant l'application de la loi 102 et le renouvellement des conventions collectives des employés de l'État. Au cours du week-end, les présidences de la CEQ, de la CSN, de la FTQ, de la FIIQ, du SFPQ et du SPGQ ont convenu de tenter de soumettre une réponse commune à la récente proposition gouvernementale de laisser tomber la loi 102 au printemps 96, si les syndicats acceptent un gel de salaires jusqu'en juillet 98. Au cours des prochains jours, les organisations syndicales analyseront les différentes avenues soulevées par cette proposition. La dernière hausse salariale des employés de l'État remonte à avril 1993.

50 % DE CHANCES D'UN OUI SELON JEAN-MARC LÉGER

(PC) — Les forces souverainistes disposent de 50 % des chances de remporter le référendum de l'automne prochain si le camp fédéraliste s'entête à proposer le *statu quo*, croit le sondeur Jean-Marc Léger, de la firme Léger et Léger.

Appelé à commenter l'alliance stratégique entre les trois partis souverainistes, M. Léger s'est dit hier d'avis que, si le gouvernement fédéral n'accordait aucun nouveau pouvoir au Québec ou n'offrait pas d'alternative sérieuse à la souveraineté de cette province, le Parti québécois pourrait fort bien remporter le référendum. M. Léger a estimé que les fédéralistes du Québec et hors Québec ne devraient pas se laisser endormir par les sondages donnant le NON gagnant.

LA QUESTION DU RÉFÉRENDUM EXPLIQUÉE À BUDAPEST

Budapest (PC) — La première question de la première conférence de presse internationale de Québec 2002 hier à Budapest a porté sur le référendum québécois. Cela montre bien que l'échéance référendaire demeure pour certains un sujet de préoccupation, même si elle ne risque guère d'influencer l'issue du vote qui désignera vendredi l'hôte des jeux d'hiver de 2002. «Une soixantaine de membres du CIO sont venus à Québec, quatre m'ont interrogé sur le référendum», a rappelé le maire Jean-Paul L'Allier. La question, au demeurant, ne l'agace pas du tout. «Ce n'est pas un boulet au pied mais plutôt l'occasion d'expliquer que notre démocratie est une des plus riches qui soient», a-t-il dit. «Le danger en démocratie, avait-il répondu quelques minutes plus tôt en conférence de presse, c'est lorsque, pour prendre des décisions fondamentales, il n'y a pas de référendum.» Si elle a besoin de rassurer la communauté olympique face à l'impact du référendum sur l'organisation des JO, la délégation de Québec 2002 trouvera ici une alliée de poids en la personne de la vice-première ministre Sheila Copps. Arrivée à Budapest hier, Mme Copps fera campagne toute la semaine en faveur de la candidature de la Vieille Capitale. Si on l'interroge sur cette question, a-t-elle lancé à la blague, elle fera remarquer qu'«au moins, il n'y a pas un référendum sur la participation [du Québec] aux jeux olympiques».

RAPPORT D'HYDRO SUR LES CONTRATS PRIVÉS

(PC) — Hydro-Québec, objet d'une enquête publique concernant l'octroi de contrats à des producteurs privés d'électricité, vient de remettre un rapport au ministère québécois des Ressources naturelles. Dans un communiqué, la société d'État a affirmé que le rapport jetterait un éclairage nouveau sur cette affaire. Le document explique notamment la politique d'achat de production privée chez Hydro-Québec ainsi que les pratiques contractuelles de cette dernière. La société d'État fait actuellement l'objet d'allégations de corruption relativement à l'attribution de contrats à des promoteurs de petites centrales hydroélectriques privées.

DES DÉPUTÉS RÉFORMISTES VOTERONT EN FAVEUR DE C-68

Ottawa (PC) — Trois députés réformistes voteront aujourd'hui en troisième lecture avec le Bloc québécois et le gouvernement en faveur du projet de loi C-68 sur le contrôle des armes à feu. Il s'agit de Jim Silye, de Ted White de Vancouver nord et de Ian McClelland, a précisé le whip réformiste Jim Silye hier au cours d'un point de presse. M. Silye n'est pas personnellement d'accord avec les visées du projet de loi C-68 mais il se soumet à la volonté de ses commettants, a-t-il indiqué hier. «C'est un mauvais projet de loi mais je veux respecter les vœux de mes commettants», a-t-il signifié. M. Silye en a décidé ainsi après avoir pris connaissance des résultats d'un sondage mené dans sa circonscription de Calgary-centre, une circonscription urbaine, dit-il, où les gens sont préoccupés par leur sécurité personnelle et le taux de crime.

DES MESURES POUR SUSCITER L'ESPOIR CHEZ LES JEUNES

Québec (PC) — Le gouvernement entend mettre en place dans les prochains mois un train de mesures susceptibles de susciter l'espoir chez les jeunes, a révélé hier Gilles Baril, député de Berthier à l'Assemblée nationale et responsable des dossiers impliquant la jeunesse auprès du premier ministre Jacques Parizeau. Ces mesures comprennent notamment: ■ un programme de rajeunissement de la fonction publique; ■ une révision complète des 123 programmes gouvernementaux qui s'adressent actuellement aux jeunes; ■ la mise en place d'un programme «Québec sans frontières», qui permettra à des jeunes un séjour de formation à l'étranger; ■ un programme de recyclage des linges usés et des cuirs; ■ l'aménagement d'une piste cyclable transquébécoise. «Pour les jeunes, il ne faut pas seulement des mesures qui ne sont bonnes que pour trois ou quatre mois. Il faut des programmes porteurs d'avenir, qui correspondent véritablement aux valeurs des jeunes», a déclaré le député Baril.



Mario Dumont, Jacques Parizeau et Lucien Bouchard ont paraphé hier à Québec l'entente tripartite.

L'entente tripartite

Un «engagement sacré» de négociateur de bonne foi

Des différences majeures demeurent entre l'ADQ et le PQ

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE
QUÉBEC

La signature de l'entente entre les chefs du PQ, du Bloc et de l'ADQ est «un engagement sacré des souverainistes» à conduire de bonne foi des négociations avec le reste du Canada sur un nouveau partenariat, a déclaré hier le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, au moment de la signature officielle du document.

Par contre, a-t-il ajouté, ces négociations ne peuvent pas mener à un fédéralisme canadien renouvelé. «C'est un projet souverainiste. Notre but est de réaliser la souveraineté. Il n'y a aucun doute que les Québécois doivent avoir la conviction qu'une fois qu'on aura voté OUI, le Québec deviendra souverain, quelle que soit la réaction du Canada», dit-il.

M. Bouchard reprenait ainsi le propre discours du premier ministre Parizeau, qui répétait en Chambre que le référendum a pour but de «réaliser la souveraineté du Québec».

En conférence de presse, M. Parizeau a accepté, cependant, de se mettre sous la surveillance de ses alliés. Il félicite l'Action démocratique d'avoir insisté sur que soit créé un comité d'orientation et de surveillance des négociations et d'avoir suggéré que l'ancien libéral et chef fondateur de l'ADQ, Jean Allaire, en soit membre. M. Parizeau affirme qu'il «n'a jamais été mieux entouré».

Il affirme même que la décision de déclarer la souveraineté du Québec, advenant le cas où les négociations iraient mal après un OUI au référendum, serait prise en tenant compte des avis de l'Action démocratique et du Bloc québécois.

«C'est clair dans l'entente, dit-il. Personne, parmi nous ne peut voler le départ. Un comité de surveillance des négociations est mis sur pied, spécifiquement pour ça.»

Ce comité serait formé de personnalités agréées par les trois partis politiques pour conseiller le gouvernement sur le déroulement des négocia-

tions et faire rapport au public. Un conseiller de M. Parizeau rappelait toutefois, au terme de la conférence de presse, que c'est, en bout de course, l'Assemblée nationale, où le gouvernement a la majorité et Mario Dumont un seul siège, qui détiendra le pouvoir de déclarer la souveraineté, quel que soit l'avis de ce comité.

On peut imaginer facilement une situation où les personnes proches de l'ADQ à ce comité trouvent que les négociations vont rondement et qu'il serait souhaitable de poursuivre, et que ceux qui sont proches du PQ pensent le contraire, qu'il vaut mieux tout arrêter et déclarer la souveraineté.

Une telle situation est plausible, lorsque l'on compare les attentes des partis en cause.

Dumont pas préoccupé par la question de l'ONU

Hier, Mario Dumont a fait remarquer qu'il persistait, entre le Parti québécois et l'Action démocratique des différences importantes. L'ADQ, faut-il le rappeler, n'a jamais vu la souveraineté du Québec comme un objectif, mais comme un moyen de parvenir à une nouvelle union Québec-Canada.

A l'ouverture de la conférence de presse, M. Dumont a souligné que cette journée était importante pour ceux qui souhaitent «un changement dans le sens de l'affirmation du Québec». Ce commentaire contrastait avec le discours des deux autres, insistant sur l'inévitable souveraineté, après un OUI au référendum.

M. Dumont a également pris ses distances de ses alliés au sujet de l'obtention d'un siège aux Nations unies pour le Québec. Ce siège représente pour les souverainistes le symbole par excellence de l'indépendance nationale. Pour M. Dumont, c'est une question secondaire.

«C'est très loin d'être un point qui m'était primordial», dit le jeune chef, qui, interrogé sur le sujet, mentionne que «nulle part [dans l'entente] c'est indiqué que le Québec n'en aurait pas». Sur l'insistance d'un journaliste, il finit par reconnaître que «sa

compréhension de l'entente», c'est que «oui, ça mène le Québec à avoir un siège à l'ONU». Et d'ajouter, pour être sûr d'être bien compris: «ce n'est pas le genre de question qui me préoccupe».

M. Parizeau a indiqué que, en vertu des exigences de la loi sur les consultations populaires, il sera, en tant que premier ministre du Québec, président du comité du OUI. Cependant, le chef du Bloc québécois sera étroitement associé, comme il l'est déjà, à la direction du comité.

Quant à l'Action démocratique, il lui appartient de décider si le parti veut être aussi étroitement associé ou s'il préfère constituer un sous-comité autonome, comme c'était le cas dans le camp du NON à l'accord de Charlottetown en 1992. Il appert que l'ADQ choisira cette voie.

M. Parizeau dit que c'est une question d'efficacité. «L'ADQ peut rejoindre des clientèles que soit M. Bouchard, soit moi, ne rejoignons pas avec la même facilité», dit-il.

Une «offre bidon», dit Johnson

Quant au chef libéral Daniel Johnson, il a qualifié cette entente d'«offre bidon». Il se demande d'ailleurs si M. Dumont a compris ce qu'il avait signé. En guise de réponse, M. Dumont a invité M. Johnson à débattre de l'entente à la télévision quand il voudra, pour comparer ce document et ce que les libéraux ont à offrir.

D'après M. Johnson, M. Parizeau sait que l'offre formulée ainsi par «le camp de la rupture et du démantèlement», «n'a aucune chance d'être acceptée» par le Canada. En conséquence il pense que M. Parizeau ne cherche qu'à «mettre de la confusion» dans l'esprit des gens en voulant «faire croire aux Québécois que voter OUI, c'est voter pour autre chose que la séparation politique du reste du Canada, que les négociations aillent bien ou qu'elles aillent mal». Il croit ainsi que la question au référendum devient «moins claire, moins limpide et donc, moins honnête».

Une démarche malhonnête qui ne mène qu'à un mirage, dit Chrétien

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le programme référendaire commun dont ont convenu le Parti québécois, le Bloc québécois et l'Action démocratique illustre la «malhonnêteté intellectuelle» de leur démarche, qui ne mènera de toute façon nulle part, estime le premier ministre Jean Chrétien.

Car au-delà de la proposition d'un nouveau partenariat Québec-Canada — «un mirage» —, c'est «toujours la séparation» qui constitue l'enjeu de la bataille à venir, mais les partis souverainistes «n'ont pas le courage ou l'honnêteté intellectuelle de dire ce qu'ils vont faire», déplore M. Chrétien.

L'encre des signatures n'était pas encore sèche sur le document d'entente tripartite, hier après-midi, que les troupes fédérales le taillaient en pièces, assurant que les Québécois ne seraient pas dupes de cette nouvelle «astuce» qui, selon elles, fait la preuve que Jacques Parizeau est véritablement redevenu seul maître à bord.

Le projet sur la table, «c'est la séparation d'abord, et peut-être une association économique et politique. Or cela sera déterminé par le reste du Canada, non pas par eux [les leaders souverainistes]. Ce serait plus logique s'ils avaient une entente d'abord et allaient ensuite devant le peuple pour la faire ratifier. [Mais] là, ils veulent se séparer d'abord et je pense qu'ils n'iront pas très loin avec ça», a dit le premier ministre, réitérant qu'il était hors de question de discuter de réaménagements constitutionnels avant le référendum.

M. Chrétien a admis que l'ambivalence sémantique des tenants du OUI était «leur problème», mais il a promis de «dire aux Québécois que, peu importe la question, c'est non à la séparation. Ils peuvent trouver toutes sortes d'expressions, ils n'échapperont pas à la réalité».

Il a ajouté que la réaction du reste du Canada à une telle proposition serait inévitablement négative, d'autant plus que des secteurs d'activités communs, comme

la politique monétaire, la Défense ou la citoyenneté deviendraient impossibles à gérer si le Québec souverain disposait d'un droit de veto.

De son côté, la porte-parole d'Ottawa au sein du camp du NON, Lucienne Robillard, a observé que Jacques Parizeau «sortait grand gagnant de cette entente», ayant réussi à imposer à ses alliés son calendrier référendaire (1995) et la date butoir «impossible à réaliser» d'un an après un OUI pour la conclusion de négociations sur une nouvelle union. «Ça nous ramène au projet de base, la séparation du Québec, et à mon avis la question sera claire pour l'ensemble des Québécois», a-t-elle dit.

«On a cru que MM. [Lucien] Bouchard et [Mario] Dumont amenaient M. Parizeau à faire un virage. Mais c'est lui qui a réussi à les amener dans son sillage», a-t-elle ajouté.

Au Parti réformiste, le député Stephen Harper a qualifié le programme conjoint PQ-BQ-ADQ d'«attrape-nigaud» destiné à tromper les Québécois et carrément «inacceptable» aux yeux du reste du Canada.

«Le document évoque un vote qui donnerait au gouvernement du Québec le droit de faire la séparation unilatéralement et illégalement. Et tout ce qui a trait à l'association est sans effet. C'est une offre formulée dans le seul but d'être rejetée. En se laissant entraîner là-dedans, M. Dumont a fait la preuve de son inexpérience», a dit M. Harper.

De son côté, le chef conservateur Jean Charest a remarqué que les têtes de proue du OUI admettaient eux-mêmes que la souveraineté constituait leur objectif prioritaire. «Le reste, c'est de l'accessoire et des vœux pieux, et il me semble que dans le cadre d'un débat référendaire, ça va devenir assez évident pour la population.»

«On a beau emballer, puis déballer, puis remettre de l'emballage, puis faire des virages, puis du brouillage et du cafouillage, en bout de ligne, l'option est quoi? Demandez à MM. Parizeau et Bouchard: c'est l'indépendance d'abord. C'est incontournable», a dit M. Charest.

Force de réaction rapide en Bosnie

Ottawa hésite

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le Canada n'est toujours pas fixé quant à une éventuelle participation à la Force multilatérale de réaction rapide (FRR) qui sera déployée au cours des prochaines semaines en Bosnie-Herzégovine.

«Aucune décision n'a encore été prise. Il n'y a pas d'arrangements, seulement des options à considérer», a déclaré hier le ministre de la Défense David Collenette.

Le ministre réagissait ainsi aux allégations faites plus tôt en journée par le chef du Parti conservateur, Jean Charest, selon lequel Ottawa aurait déjà résolu d'affecter à la FRR 65 de ses Casques bleus et une douzaine de véhicules équipés de fusées anti-chars, mais refuserait de rendre la nouvelle publique afin d'éviter un débat à la Chambre des communes.

«Je ne m'explique pas pourquoi il a dit ça. C'est son point de vue», a de son côté observé le ministre des Affaires étrangères, André Ouellet, ajoutant que les discussions se poursuivaient entre le Canada et ses alliés et seraient certainement à l'ordre du jour du sommet du G7, qui commence jeudi à Halifax.

En conférence de presse, M. Charest a dit avoir reçu la certitude que le gouvernement avait déjà fait son lit lors d'une séance d'information organisée à l'intention des partis d'opposition par le ministre de la Défense, vendredi dernier. Le Bloc québécois et le Parti réformiste ne semblent toutefois pas avoir compris la même chose, a fait remarquer hier M. Collenette.

La FRR, dont la création a été décidée à la suite de récentes prises d'otages de l'ONU par les Serbes bosniaques, doit compter 10 000 soldats, principalement Français et Britanniques, mais aussi Néerlandais. Le Canada a appuyé le principe, mais réservé sa décision d'y prendre part en attendant d'avoir des clarifications quant au rôle qu'il jouerait.

Selon M. Charest, toutefois, Ottawa a d'ores et déjà élu de prêter 65 soldats actuellement sur le terrain, membres du 3e bataillon du Royal 22e Régiment de Valcartier, à cette «force de dissuasion sous l'autorité de l'ONU» qui sera en place «d'ici 20 à 30 jours».

Mais pourquoi entourer de secret une telle décision? Parce que le gouvernement «ne sait pas exactement ce qu'il veut faire dans le cas de la Bosnie», a répondu le chef du PC, qui ajoute qu'«en dix ans à la Chambre des communes, c'est la première fois que je vois le gouvernement du Canada prendre des décisions à l'égard de missions de paix sans en informer la Chambre».

Mais le ministre Collenette a invité M. Charest à «faire ses devoirs». «Il serait bon, dans cette situation difficile, que les politiciens étudient attentivement ce qui se passe», a-t-il dit.



Jean Filion a rangé pour de bon son exemplaire du programme du PQ, hier.

Il siègera comme «souverainiste indépendant»

Filion claque la porte

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le député de Montmorency à l'Assemblée nationale, Jean Filion, siègera désormais comme «souverainiste indépendant».

«En prenant au «manque de transparence» du gouvernement dans la présentation de ses états financiers, M. Filion a déclaré hier en conférence de presse qu'il jouissait de l'appui de l'exécutif de l'association péquiste du comté.»

Il a aussi exigé de recevoir de l'Assemblée nationale un budget de recherche à titre de député indépendant, et il promet de donner d'autres exemples où les finances publiques auraient été incorrectement présentées dans des documents publics. Mais il continuera la lutte en faveur de la souveraineté. «Le parapluie de la souveraineté n'a pas d'allégeance. Lors du référendum, je vais travailler avec les troupes souverainistes», dit M. Filion.

Le député de Montmorency a nié les accusations qu'on a portées à son endroit et selon lesquelles il était un marginal qui ne participait que très sporadiquement aux réunions du groupe parlementaire péquiste. Ces accusations sont des «réactions émotives» du Parti québécois, a-t-il dit. Par contre, M. Filion a dû reconnaître qu'il n'avait pas atteint l'objectif qui lui avait été fixé dans sa circonscription lors de la dernière campagne de financement populaire du PQ.

LE DEVOIR

LE MONDE

Bijouterie
GAMBARD
Vente et service technique
630-A, rue Cathcart, Montréal, centre-ville
866-3876
AGENT OFFICIEL ROLEX

EN BREF

CONGRÈS DES PEUPLES NOIRS

Panama (service espagnol de l'AFP) — Un premier congrès continental des peuples noirs se tiendra du 21 au 26 novembre à Sao Paulo (Brésil), a fait savoir hier le CELA, Centre d'études latino-américaines de Panama. La revue du CELA, *Premias*, dit que l'événement est organisé par le Forum national des communautés noires et par la Commission brésilienne du Mouvement continental indigène, noir et populaire. On compte procéder à l'analyse de la situation présente, à l'identification des défis et à la rédaction de propositions; le congrès fonctionnera en ateliers, en tables de travail régionales et en conférences portant sur les aspects sociaux, économiques et culturels de la vie de ces peuples «soumis à plus de 500 ans de domination et d'oppression».

LE GÉNÉRAL CONTRERAS RETOURNE DANS SA FERME

Santiago (AFP) — Le général chilien Manuel Contreras, condamné pour l'assassinat de l'ex-ministre socialiste des Affaires étrangères, Orlando Letelier, est rentré dimanche soir dans sa ferme après avoir passé 11 heures dans une caserne proche, dans le sud du Chili, a-t-on annoncé de source officielle. Selon un communiqué du secrétaire général du gouvernement, le général à la retraite a quitté la caserne du régiment Sangra de Puerto Varas pour retrouver sa ferme Viejo Roble près de Puerto Montt, où il devra attendre sa mise en détention. La Cour suprême avait confirmé le 30 mai sa condamnation à 7 ans de prison pour l'assassinat à Washington d'Orlando Letelier. Après le verdict de la Cour suprême, il avait affirmé qu'il n'irait jamais en prison. Le secrétaire général réaffirme par ailleurs la confiance du gouvernement dans les institutions démocratiques et en particulier dans la justice chilienne.

VIETNAMIEN ASSASSINÉ EN ALGÉRIE

Alger (AFP) — Un enseignant vietnamien a été assassiné hier à Tiaret, dans le sud-ouest algérien, ce qui porte à trois le nombre des étrangers tués en Algérie en six jours. M. Nguyen Nhu Vien, 61 ans, professeur à l'université de Tiaret, a été tué par des «terroristes armés», selon les services algériens de sécurité, près de la cité où il résidait. Deux autres Vietnamiens avaient également été tués l'année dernière dans des attentats attribués aux groupes armés islamistes. Quatre-vingt-cinq étrangers ont ainsi été tués en Algérie dans des attentats attribués aux groupes armés islamistes. Parmi ces victimes figurent trente Français, la communauté la plus touchée par les violences en Algérie. La plupart de ces assassinats ont été revendiqués par le Groupe islamique armé (GIA), le plus radical des groupes armés islamistes algériens, qui a menacé de mort les étrangers travaillant en Algérie.

AIDID EST LIMOGÉ

Mogadiscio (Reuters) — Le chef de guerre somalien Mohamed Farah Aidid, qui avait défié les forces des Nations unies à Mogadiscio, a été chassé de la présidence de sa faction et a été remplacé par son ancien bras droit Osman Hassan Ali Atto, ont déclaré hier des membres de son mouvement. Les opposants du chef de clan ont voté cette mesure dimanche lors d'une réunion extraordinaire du Congrès somalien unifié-Alliance nationale somalienne (CSU-ANS). Osman Atto a accusé Mohamed Farah Aidid, dont il fut un allié et le financier, de décourager les efforts de reconstruction de la Somalie et d'appeler l'ONU et les organisations humanitaires à revenir et à aider le pays. «Nous leur donnerons une garantie pour leur sécurité», a-t-il dit devant 2000 membres du mouvement.

LA GUÉRILLA REVENDIQUE L'ATTENTAT DE MEDELLIN

Bogota (Reuters) — Les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC, mouvement marxiste de guérilla) ont revendiqué l'attentat de samedi soir à Medellín qui a fait 28 morts et plus de 200 blessés, a rapporté dimanche soir une télévision locale. Le communiqué des FARC cité par le programme d'information TV Hoy juge «regrettable» la perte de vies humaines et affirme que la bombe visait seulement une sculpture de Fernando Botero dont le fils, également prénommé Fernando, est ministre de la Défense. La bombe de 10 kilos avait été placée près d'une sculpture de l'artiste colombien récemment installée dans un parc où des centaines de personnes participaient à une fête foraine. L'attentat était «seulement dirigé contre le monument El Pajaro (L'Oiseau) qui constitue une représentation exacerbée de l'oppression, d'un coût de 850 000 dollars», dit la déclaration. Selon la télévision, de haut responsables du gouvernement ont convoqué une réunion d'urgence pour discuter des implications de ce texte qu'il critiquerait par ailleurs le peu d'empressement du gouvernement à ouvrir des négociations de paix.

THATCHER CRITIQUE MAJOR

Londres (Reuters) — Margaret Thatcher a lancé hier une violente diatribe contre John Major, le successeur qu'elle s'est pourtant elle-même choisi en estimant que le premier ministre britannique ne peut se sauver qu'en changeant radicalement de position sur l'Europe et la fiscalité. Dans des interviews accordées à la BBC à l'occasion de la sortie du deuxième tome de ses mémoires, l'ancienne locataire du 10, Downing Street va jusqu'à traiter Major de «maître d'école autoritaire» sans pour autant admettre qu'elle ne l'épargne aucunement depuis son départ contraint du pouvoir, en novembre 1990. Elle affirme en effet qu'elle n'a nullement l'intention de vouloir déstabiliser son successeur et qu'il pourrait très bien remporter les prochaines élections législatives — mais pourvu qu'il change de politiques fiscale, familiale et européenne. «John Major a remporté les dernières élections sur une politique que j'approuvais pleinement, c'est-à-dire de moindre imposition, de meilleures incitations pour ceux qui travaillent dur et prennent soin de leur famille - mais, bon, c'est pas comme cela que ça s'est passé ensuite.» Thatcher souhaite en outre que la Grande-Bretagne récupère une partie des pouvoirs qu'elle avait acceptés de confier à l'Union européenne et s'affirme hostile à la monnaie unique, qui revient pour elle à de nouveau «abdiquer du pouvoir».



Margaret Thatcher hier à Londres

Lendemain de référendums en Italie

Berlusconi réclame des élections

Rome (Reuters) — L'ancien premier ministre italien Silvio Berlusconi, après sa victoire dans le référendum sur la télévision, a demandé hier des élections législatives anticipées à l'automne, rejoignant dans ce souhait par plusieurs autres dirigeants politiques.

«Je pense que nous devons revenir à la normalité démocratique par des élections (...) avant la fin de l'automne», a dit Berlusconi, qui multiplie les pressions en faveur d'élections anticipées depuis qu'il a perdu le pouvoir en décembre dernier.

Les Italiens ont voté dimanche à 57 % contre l'obligation pour Berlusconi de vendre deux de ses trois chaînes nationales de télévision. Ce résultat est considéré comme un encouragement pour l'ancien président du conseil — qui pourrait faire l'objet d'un procès pour corruption le mois prochain — après une série d'échecs politiques.

Il a néanmoins déclaré hier qu'il était prêt à vendre la

majorité de ses intérêts dans la télévision, regroupés dans son groupe Fininvest.

Selon un communiqué de la société lu à la presse, cette vente «pourra être réalisée à brève échéance car des négociations sont très avancées, sauf si de nouveaux obstacles sont créés délibérément».

Il a déclaré que le gouvernement de technocrates du premier ministre Lamberto Dini avait accompli son programme en cinq points, présenté en janvier dernier devant le Parlement.

«À partir de maintenant et jusqu'à la fin de l'été il est possible de préparer les conditions de retour à la normalité démocratique», a-t-il dit, ajoutant qu'il était important que ces élections aient lieu avant que l'Italie ne prenne la présidence tournante de l'Union européenne en janvier prochain.

Berlusconi a été soutenu dans sa demande d'élections anticipées par le leader de l'Alliance nationale, Gianfranco Fini.

BOSNIE

Les otages bientôt libérés

Le pilote du F-16 reçu à la Maison-Blanche

Sarajevo (AFP) — Les Serbes bosniaques annoncent aujourd'hui un plan de libération des 144 otages (Casques bleus et observateurs de l'ONU) qu'il détient, a indiqué hier le «président» du Parlement de la «république serbe» (RS, proclamée unilatéralement) à Pale, M. Momcilo Krajinik.

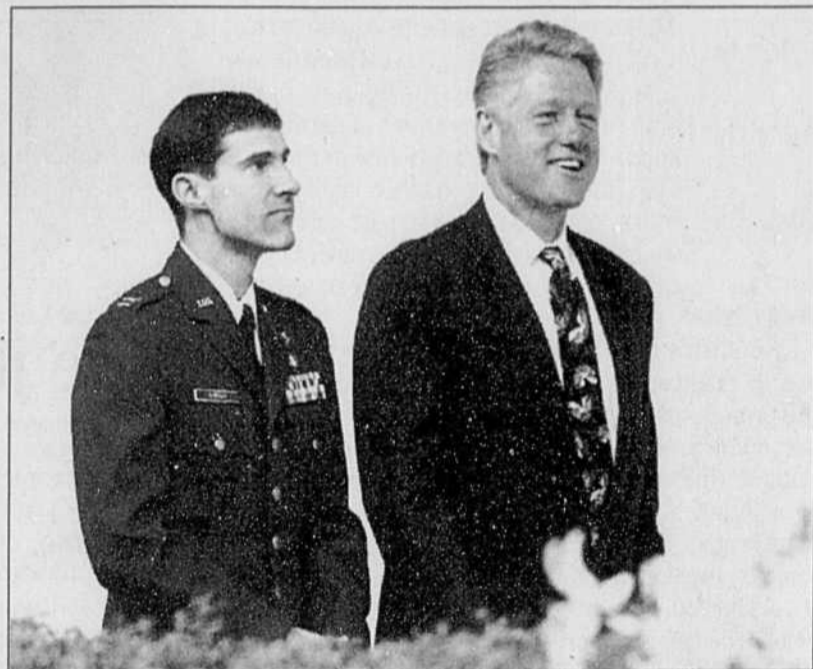
«Nous ferons connaître publiquement demain (mardi) le plan de libération de tous les prisonniers» (otages), a déclaré à l'AFP M. Krajinik à l'issue de la réunion du bureau du Parti démocratique serbe dans le fief des sécessionnistes.

Auparavant, citant un haut fonctionnaire serbe bosniaque, l'agence indépendante yougoslave BETA avait annoncé qu'un «important groupe» de soldats de l'ONU pourrait être relâché dès aujourd'hui ou demain.

Un porte-parole de la présidence française a également fait état de «vifs espoirs» d'une libération d'ici deux à quatre jours des otages et d'«engagements pris» en ce sens.

Le président serbe Slobodan Milosevic avait déclaré la veille à son homologue français Jacques Chirac avoir reçu des assurances des Serbes de Bosnie sur la libération «très prochaine» des otages, lors d'un entretien téléphonique.

Ces libérations semblaient acquises pour le nouveau médiateur de l'Union européenne (UE) sur l'ex-Yougoslavie, Carl Bildt, qui a déclaré à l'issue d'une réunion des chefs de la diplomatie de l'UE à Luxembourg : «Le plus urgent est d'obtenir une li-



Le pilote Scott O'Grady et Bill Clinton hier à la Maison-Blanche

PHOTO AP

bération des otages et je considère comme acquis que cela va se faire».

Cent quarante-quatre otages étaient toujours détenus ou bloqués lundi, depuis le 26 mai, dont au moins 72 Français, 11 Canadiens, cinq Britanniques et 33 Russes.

Certains de ces otages ont pu recevoir depuis vendredi la visite de membres du Comité international de la Croix rouge (CICR), basé à Pale, dont une représentante, interrogée sur une éventuelle prochaine libé-

ration, a indiqué n'avoir aucune information à ce sujet. Le CICR a de même refusé de publier le moindre détail sur les lieux de détention ni les conditions physiques ou morales des hommes de l'ONU.

Par ailleurs, le capitaine Scott O'Grady, 29 ans, qui était accompagné d'une quinzaine de parents proches et d'amis, a été reçu hier par le président Bill Clinton dans le bureau ovale de la Maison-Blanche, avant de déjeuner avec lui.

Le Golan sera évacué, dit Weizman

Jérusalem (AFP) — Israël est prêt à évacuer la quasi-totalité du Golan, a affirmé hier le chef de l'État Ezer Weizman, qui a ainsi dévoilé jusqu'au l'État hébreu irait dans ses négociations de paix avec la Syrie.

C'est la première fois qu'un dirigeant israélien de ce rang affirme aussi nettement qu'Israël envisage de se retirer du Golan, et non seulement d'une partie de ce plateau conquis en juin 1967 et annexé en 1981.

«Le concept du gouvernement est celui d'un retrait jusqu'à la frontière internationale» entre Israël et la Syrie, a déclaré publiquement M. Weizman lors d'une tournée dans le nord d'Israël et au sud Liban.

Israël et la Syrie doivent reprendre le 27 juin à Washington leurs négociations au niveau des chefs d'état-major, à la suite d'une tournée dans la région achevée dimanche du secrétaire d'État américain Warren Christopher.

Pour M. Weizman, «c'est tout simple, si l'on veut s'appuyer sur le précédent du Sinaï égyptien, le retrait doit s'opérer jusqu'à la frontière internationale, afin qu'il n'y ait pas de changement du tracé frontalier au bénéfice d'une des parties».

Pendant ce temps, le gouvernement de M. Yitzhak Rabin essayait de faire échouer un projet de trois députés travaillistes frondeurs, qui menacent de présenter demain un projet de loi visant à bloquer tout retrait du Golan.

«Si cette loi passe, cela signifie la fin du processus de paix avec la Syrie», a averti M. Rabin.

La direction du Parti travailliste a sommé les trois députés de retirer leur texte, qui a l'appui de l'opposition de droite hostile à toute concession territoriale.

Officiellement, M. Rabin n'a jamais annoncé jusqu'au il était prêt à retirer son armée dans le cadre d'un accord de paix avec la Syrie, s'en tenant à une formule selon laquelle «l'ampleur du retrait dépendra de l'ampleur de la paix».

Des responsables politiques, à gauche et à droite de l'échiquier politique, ont cependant estimé que les propos du président Weizman — qui n'a pas de pouvoirs exécutifs mais un grand poids moral — reflétaient la réalité.

Pyongyang obtiendra des réacteurs nucléaires sud-coréens

Washington (AFP) — La Corée du Nord, après des mois de résistance inflexible, a accepté de recevoir des réacteurs nucléaires de fabrication sud-coréenne en remplacement de ses anciennes installations, a annoncé hier le département d'État.

Un accord a été conclu à Kuala Lumpur entre des négociateurs nord-coréens et américains, mais il doit être visé par Washington, Séoul et Tokyo — les trois membres de l'Organisation pour le développement de l'énergie dans la péninsule coréenne (KEDO), chargée de la refonte du programme nucléaire nord-coréen — avant que les détails ne soient rendus publics, a indiqué un membre de l'administration américaine.

«La Corée du sud va jouer un rôle central» en fournissant les réacteurs, a-t-il indiqué, mais il n'a pas précisé qui de Séoul ou de la KEDO, installera effectivement les réacteurs.

«Nous sommes parvenus à un accord général et je pense que nous (les deux délégations) serons de retour dans nos capitales respectives demain», avait déclaré hier à Kuala Lumpur Thomas Hubbard, le chef de la délégation américaine après un dernier entretien avec son homologue nord-coréen Kim Gye-kwan. «La prochaine étape est la consultation de nos capitales», a ajouté M. Hubbard.

Les longs pourparlers entre les deux pays achoppaient sur le refus de Pyongyang de se

voir livrer des réacteurs de fabrication sud-coréenne comme tente de lui imposer Washington depuis l'accord-cadre de Genève. Cet accord, conclu entre les États-Unis et la Corée du Nord en octobre 1994, obligeait la Pyongyang à geler son programme nucléaire et démanteler ses installations anciennes, suspectées d'être utilisées à des fins militaires.

La KEDO avait été alors créée pour pourvoir au remplacement des réacteurs civils à filière graphite, qui pouvaient produire du plutonium utilisé pour les bombes atomiques, par deux réacteurs à eau légère, pour un montant de 4,5 milliards \$. En outre, l'accord de Genève prévoyait la fourniture gratuite de pétrole par Washington à la Corée du Nord ainsi qu'une normalisation des relations diplomatiques entre les deux pays.

Les négociations pour l'application de l'accord de Genève entre Washington, qui tentait d'imposer des réacteurs sud-coréens, et Pyongyang, qui les refusait catégoriquement, avaient échoué en avril dernier à Berlin et semblaient dans l'impasse.

Pyongyang avait même menacé de recycler des milliers de barre combustible nucléaire déjà utilisées. Ce processus aurait pu permettre, selon des experts américains, la fabrication de plutonium en quantité suffisante pour équiper quatre ou cinq bombes atomiques.

Dix morts à Bujumbura

Étudiants hutus et tutsis s'affrontent

Bujumbura (AFP) — Des affrontements armés entre étudiants hutus et tutsis ont fait dans la nuit de dimanche à hier une dizaine de morts dans le campus universitaire du quartier de Mutanga (à l'Est de Bujumbura), a-t-on appris sur place.

Les étudiants se sont affrontés à la mitrailleuse et à la grenade une grande partie de la nuit. Deux corps, enveloppés dans des couvertures, étaient sortis dans la matinée l'un d'un pavillon, l'autre d'un terrain de jeux, et entassés sur six autres cadavres dans une camionnette, a constaté le correspondant de l'AFP.

Le recteur de l'université, Fidèle Rurhose, estimait alors que d'autres corps pouvaient se trouver dans les autres pavillons. Il a refusé de préciser à quelle ethnie appartenaient les victimes

mais, selon lui, les affrontements pourraient être liés aux incidents survenus dimanche après-midi au lycée voisin de Kamenge.

Des hommes, qui circulaient à bord d'une voiture, avaient tiré sur les lycéens pendant une kermesse. Deux personnes avaient été tuées et cinq grièvement blessées. Un des assaillants se serait trouvé sur le campus de l'université.

Selon la gendarmerie, le lien entre les deux affaires n'était cependant pas établi avec certitude hier après-midi.

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, Gabriel Sinarinzi, ainsi que celui de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Liboire Ngendahayo, se sont rendus au campus mais n'ont fait aucune déclaration.

Camps D'été

CAMPS ARTISTIQUES DE JOUR À MONTRÉAL
SÉJOUR À ST-FAUSTIN
4 À 16 ANS

1460, av. du Mont-Royal Est, Mtl
Tél: (514) 521-3456

LOUISE LAPIERRE DANSE

Camp de résidence mixte
situé sur l'île Temagami

Transport de Québec et de
Montréal par autobus nolisé

Un bon milieu
d'apprentissage de l'anglais

Accrédité de OCA,CCA

CAMP WABIKON
Depuis 1944
Des valeurs traditionnelles
que l'on garde toute sa vie
«...tout à fait génial»

CAMP WABIKON
48 Delhi Avenue, Toronto, MSM 3B7
Ontario

RENSEIGNEMENTS (416) 483-3172

ROSEMONT

374-8859

**CAMP DE JOUR
ÉTÉ
1995**

- Sciences
- Sports
- Arts
- Sorties
- Journalisme
- Plongée sous-marine
- Sauvetage
- Aspirant moniteur

CAMP DE JOUR DE ROSEMONT INC. SITUÉ AU PAVILLON SPORTIF
Collège de Rosemont

**Pour réservation publicitaire
985-3322**

É D I T O R I A L

Projet fuyant et arbitraire

Gilles Lesage

Le ministre de la Justice s'apprête, selon toute apparence, à laisser au feuilleton de l'Assemblée nationale le projet de loi 87 modifiant l'Aide juridique, qu'il tenait mordicus à faire adopter avant l'imminent ajournement estival. Quoi qu'il lui en coûte, en raison des impératifs budgétaires qui sont les siens et de la commande du Trésor en ce sens, c'est la meilleure décision que M. Paul Bégin doit prendre. Non seulement la réforme en gestation est mal ficelée, mais elle risque d'engendrer des imbroglios sans fin, encore plus dommageables pour les justiciables.

Cédant finalement aux pressions de toutes parts — celles de l'opposition qui insiste pour un moratoire de six mois, mais surtout celles d'une Coalition tous azimuts, appuyée par une grève des avocats en cause — le ministre a finalement accepté qu'il y ait des consultations particulières sur son projet législatif. En raison du court délai, à peine une demi-douzaine des organismes intéressés ont eu le loisir de se faire entendre des députés, mardi et mercredi dernier. Le ministre estimait que ces audiences n'étaient pas nécessaires, étant donné que la réforme était en chantier depuis des années et que les principaux organismes avaient été consultés privément.

Ce qui était exact. Sauf qu'il n'y a pas de commune mesure entre les ébauches antérieures — rapport Macdonald, Sommet de la justice, consultation générale de l'an dernier — et le document à l'étude à l'Assemblée depuis un mois. Ce que le projet fait mine de donner d'une main, en matière d'admissibilité élargie à l'aide juridique étatique, il le retire de l'autre, en restreignant l'accessibilité à la même aide. Au surplus, parmi ceux qui ont été mis dans le secret, le Barreau et les avocats ont fait part d'objections fondamentales. Coïncé entre l'obligation de couper malgré tout, comme ses collègues d'ailleurs, et de sauver les apparences d'une réforme, M. Bégin a composé du mieux qu'il a pu.

Mais les résultats, s'il persiste, risquent d'être déplorables.

À preuve, non seulement les commentaires acridés des avocats et de la Coalition, mais aussi ceux de la Commission des droits de la personne et du Protecteur du citoyen. À preuve, encore, l'avis préliminaire d'un spécialiste en droit constitutionnel et, sur un plan plus concret, la protestation d'un député ministériel. À

partir de points de vue différents, ces critiques vont toutes dans le même sens et ne peuvent être écartées d'emblée. On peut prétendre que les avocats sont directement intéressés et ne déplorent que la diminution d'émoluments. On peut arguer aussi que les organismes d'aide ne se soucient guère des difficultés de l'État à réduire ses dépenses, ainsi que tous le souhaitent.

Mais la Commission, l'Ombudsman et M^r Henri Brun soulèvent des obstacles d'un autre ordre, auxquels un juriste comme M^r Bégin est sûrement sensible. Car c'est de droits fondamentaux, tels que reconnus par les deux chartes, canadienne et québécoise, dont il s'agit dans ce projet, et qui sont lourdement remis en cause. «Le projet de loi 87 est un document fuyant, écrit Me Brun, qui repousse vers demain les principales questions constitutionnelles qu'il est susceptible de soulever...» Pire, le pouvoir discrétionnaire qui est accordé aux directeurs régionaux ne pourrait combler ces carences: il est trop arbitraire!

À ces critiques dévastatrices qu'il prend d'ailleurs très au sérieux, le gouvernement doit ajouter celles de certains de ses députés, tel celui de Duplessis et adjoint parlementaire du premier ministre. M. Denis Perron constate que la grogne s'amplifie, il l'estime justifiée, étant donné «qu'on donne d'une main pour reprendre doublement de l'autre en ne couvrant plus certains services qualifiés, à juste titre, d'essentiels».

Le ministre peut être tenté, pour ne pas perdre la face, de rafistoler son projet et d'en forcer l'adoption, tel que promis, avant la Saint-Jean. S'il persiste dans cette voie, il fera probablement face à une obstruction systématique (filibuster) de l'opposition libérale. Le mieux serait toutefois, ainsi que des collègues péquistes le lui suggèrent, de remettre son ouvrage sur le métier, pour étude et adoption l'automne prochain, sans précipitation et sans bâillon. Le gouvernement a tant à faire, pour les 10 jours de session qui restent, qu'il doit éviter l'arbitraire d'une réforme en trompe-l'œil.

Québec doit

mieux figurer la
réforme de l'aide

juridique

Le quatrième amigo

Sylviane Tramier

L'élargissement de l'ALENA et l'intégration commerciale du continent américain prend forme, mais un peu plus timidement que ne l'avaient laissé croire les propos enthousiastes tenus lors du sommet des Amériques en décembre dernier à Miami. À ce moment-là, les dirigeants s'étaient engagés à faire du continent américain une vaste zone de libre-échange d'ici l'an 2005.

En attendant le libre-échange de la Terre de Baffin à la Terre de Feu, c'est plus modestement l'intégration du Chili à la zone de libre-échange nord-américaine qui est à l'ordre du jour et qui vient de progresser quelque peu avec l'ouverture la semaine dernière des premiers pourparlers à Toronto.

Le Chili manifeste depuis plusieurs années son intérêt pour l'ALENA et le Canada, au deuxième rang des investisseurs étrangers au Chili après les Américains, appuie sans réserve sa candidature. Le Canada a investi notamment plus de deux milliards de dollars dans le secteur minier, en particulier dans le cuivre et l'or. Les Mexicains sont également disposés à accueillir le plus vite possible le Chili dans le club des «amigos». Les plus optimistes comptent sur l'entrée en vigueur d'un accord de libre-échange à quatre dès le 1^{er} janvier 1996. Cependant des questions de politique intérieure américaine pourraient retarder les choses.

Pour que le scénario «rapide» se réalise, le Congrès américain doit au préalable autoriser la procédure du «fast track», qui permettrait à la Maison-Blanche de négocier en un temps limité un traité afin de le soumettre ensuite en bloc à l'approbation des élus. Selon cette procédure accélérée, le Congrès américain ne peut amender le traité qui est alors à prendre ou à laisser.

Or le Congrès se fait prier. De plus, les républicains qui disposent d'une majorité écrasante dans les deux chambres ne souhaitent pas inclure dans le nouvel accord les dispositions sur l'environnement et la main d'œuvre, qu'au contraire, le Canada et le Mexique considèrent comme partie intégrante de l'ALENA.

Les élections présidentielles américaines approchant, il est toujours bien vu pour les candidats à la Maison-Blanche d'afficher une grande fermeté dans la défense des intérêts nationaux: cela va souvent de pair avec une légère dose de xénophobie généralement peu favorable à la signature de traités commerciaux. Là-dessus se sont ajoutées la crise du peso et les difficultés économiques et politiques du Mexique qui ont ébranlé la confiance des investisseurs étrangers et considérablement refroidi le zèle libre-échangiste des congressistes.

Ces considérations pourraient malheureusement primer et forcer quelque temps encore le Chili à attendre à la porte de l'ALENA.

L E T T R E S

Un trop long
Moyen Âge

En 1993, on pouvait déguster des «hot-dogs médiévaux» à Québec et, depuis quelque temps, on y voit pousser, en prévision des deuxièmes Médiévales, des «pubs médiévaux». Cependant, j'ai été surpris de constater qu'un collaborateur du *Devoir* incluait implicitement les XVI^e, XVII^e et XIX^e siècles dans le Moyen Âge. Dans l'édition des 27 et 28 mai, en page C4, Bernard Boulad écrit en effet, à propos du dernier film de Mel Gibson: «*Braveheart* est dans la tradition de ces grands films à déploiement tels *A Man For All Seasons*, *Far From the Madding Crowd* (sic), *Henry VIII*, *Cromwell*, *Albert The Great* qui prenaient l'Angleterre médiévale pour cadre et reproduisaient de fascinantes tranches d'histoire.» Or, *A Man For All Seasons* portait sur Thomas More (1478-1535), qui s'opposa notamment à la politique religieuse d'Henri VIII (1491-1547). Ces deux personnages appartien-

nent donc à la Renaissance. Quant à Cromwell, il est né en 1599 et mort en 1658. Par ailleurs, il y a bien eu au Moyen Âge un Albert le Grand (saint Albert le Grand), mais c'était un théologien et un philosophe allemand. M. Boulad songeait sans doute à Alfred the Great (Saint Alfred le Grand), né en 849, mort en 899, roi du Wessex puis des Anglo-saxons.

Enfin, le film inspiré du roman de Thomas Hardy (qui se passait à l'époque victorienne) s'intitulait *Far From the Madding Crowd* et non *Far From the Madding Crown*...

Mais il est bien vrai que l'évocation de toutes ces querelles autour des couronnes d'Angleterre et d'Écosse a de quoi rendre fou!
Sylvie Chaput
Beauport, 28 mai 1995

Article bouleversant

L'article de Jean Laurendeau «*Le Québec se tue*» paru dans *Le Devoir* du 5 juin est bouleversant. Le Conservatoire de Musique et d'Art

Dramatique du Québec en est le support et l'avenir cahin-caha qu'on semble lui réserver crée les plus vives inquiétudes dans cette institution qui a donné tant de preuves de vie et de talent.

L'article de Laurendeau vise tout le Québec et le manque d'appétence des responsables pour tout ce qui touche à la culture. C'est un cri d'alarme. La phrase suivante a le tranchant d'un couperet:

«La culture n'est pas une obésité sociale, la musique n'est pas un excès de gras.»

Tourner le dos à ce jugement viscéral, c'est remonter 700 ans en arrière.

Le temps des niaiseries est périmé. Il est urgent d'établir un équilibre pérenne entre le corps et l'esprit.

Le Québec s'offre en spectacle à monde par les prémisses du référendum. Ça a souvent de l'allure.

La culture attachée à son image ne peut que l'ennoblir.
Pierre Mollet
Outremont, 9 juin 1995

PENDANT CE TEMPS-LÀ DANS LE CAMP DU NON



O P I N I O N

Aide juridique: une décision révoltante

JEAN-CLAUDE
BERNHEIMCriminologue
Président, Office des droits
des détenue-s

La décision faisant en sorte que les détenue-s ne soient plus admissibles à l'aide juridique dans des dossiers relatifs au droit carcéral est révoltante.

D'autant plus, que la décision du ministre Bégin va à l'encontre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966) des Nations unies qui stipule à son article 14 que tous sont égaux devant les tribunaux ainsi que toute personne accusée d'une infraction pénale est présumée innocente, ceci valant pour les récidivistes, évidemment. L'article 26 affirme que toutes les personnes sont égales devant la loi et ont droit sans discrimination à une égale protection de la loi.

La Charte canadienne des droits et libertés (1982) reconnaît que la loi s'applique également à tous et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination... (art. 15-1).

La Charte des droits et libertés de la personne du Québec reconnaît que toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence...; que tout accusé est présumé innocent jusqu'à ce que la preuve de sa culpabilité ait été établie suivant la loi; que toute personne a droit de se faire représenter par un avocat ou d'en être assistée devant tout tribunal; finalement que tout accusé a droit à une défense pleine et entière... (art. 10,33,34,35)

L'aide juridique fait partie des droits inaliénables d'autant plus que plusieurs situations rencontrées en milieu carcéral mettent en cause les droits fondamentaux de ceux et celles qui s'y trouvent. Pourtant, avant même que la loi ne soit adoptée, au niveau des prisons provinciales, des détenus se voient déjà refuser l'assistance d'un avocat pour le tribunal disciplinaire sous prétexte qu'il ne seront pas condamnés à l'isolement (trou).

Les autorités sachant semble-t-il déjà quelle sera la décision rendue par le président du tribunal disciplinaire. Serait-ce que les présidents des tribunaux disciplinaires discutent et décident avec les autorités locales des dossiers et des décisions qui seront prononcées? La nouvelle pratique révèle une situation pour le moins troublante qui mérite une enquête publique. Le ministre de la Sécurité publique, M. Serge Ménard, se doit d'agir sans délai.

Parmi les dossiers dont l'aide juridique a financé les causes, il faut mentionner l'obtention du droit de vote au niveau provincial. Il faut également évoquer les causes de Morin, Miller et Cardinal touchant l'*Habeas corpus*, les pénitenciers et le trou. La Cour suprême, en 1985, a reconnu que le trou peut être considéré comme la prison dans la prison et par conséquent, le processus administratif qui en autorise l'usage doit respecter les principes de justes naturelles.

Il ne faut pas oublier que les détenue-s sont le banc d'essai des gouvernements pour mettre en marche les processus de restriction des droits et libertés dans une société démocratique. Il suffit de mentionner que l'ouverture du courrier a commencé dans les prisons tout comme l'écoute électronique pour ensuite les

pratiquées illégalement contre des citoyens pour des raisons politiques.

Nous vivons une période particulièrement critique non seulement sur le plan économique mais aussi à propos des droits et libertés. Il ne faut pas oublier qu'en période de prospérité, il est plus facile de revendiquer des droits et d'en obtenir l'exercice. C'est dans les périodes de récession et de difficultés économiques que les dirigeants profitent de l'occasion pour reprendre les acquis gagnés au prix de chaudes luttes, au moment où l'individualisme reprend le dessus chacun voulant se soustraire le plus possible des difficultés qui font rage.

La solidarité s'étirole au détriment des plus vulnérables d'abord, mais de l'ensemble de la population ensuite. Les conséquences peuvent en être déplorables.

Rappelons-nous que la loi 111, établissant pour la première fois au Canada la présomption de culpabilité, a été adoptée par un gouvernement du Parti québécois.

Le présent projet de loi remet en question des principes fondamentaux relatifs au fonctionnement des tribunaux: la présomption d'innocence; le droit à une défense pleine et entière; et, l'égalité de tous devant la loi. Est-ce la nouvelle façon de gouverner? Est-ce un prélude au projet de société auquel nous convie le gouvernement?

Les droits et libertés dont nous jouissons sont le résultat de luttes importantes, leur maintien et leur développement passent inéluctablement par une vigilance constante et une détermination sans faille. Tout relâchement se soldera par une perte de droits et libertés au profit de ceux qui détiennent le pouvoir et vivent à en obtenir toujours de plus en plus.

À P R O P O S

...de l'industrie du disque

Les ventes d'enregistrements à contenu canadien ont presque triplé au cours des cinq dernières années, et en 1993-1994, elles ont atteint la somme record de 92,7 millions \$. Cette croissance dépasse de 30 % celle de l'année précédente. Dans l'ensemble du secteur de l'enregistrement sonore, les ventes ont grimpé de 16,5 % en 1993-1994 en comparaison de l'année d'avant. Les bénéfices qui en découlent sont en hausse de 3 % et atteignent 140 millions \$.

Les ventes de disques et de bandes sonores à contenu canadien représentent maintenant 13 % de l'ensemble des ventes dans ce secteur comparativement à 8 % il y a cinq ans. En 1993-1994, les compagnies œuvrant dans le domaine ont fait paraître 719 nouveaux enregistrements à contenu canadien, ce qui constitue une progression de 7,5 % par rapport à l'année précédente. Le nombre d'autres nouveaux enregistrements n'a augmenté que de

0,8 % pour atteindre 5648.

Les compagnies contrôlées par des intérêts étrangers ont mis en marché moins d'un tiers des nouveautés à contenu canadien. Toutefois, pour la deuxième année de suite, elles ont effectué plus de la moitié des ventes de nouveautés. Les bénéfices des compagnies d'enregistrements sonores à propriété canadienne ont augmenté de façon spectaculaire. L'an dernier, 196 compagnies canadiennes ont déclaré des bénéfices de 16,5 millions \$, un chiffre sept fois supérieur à celui d'il y a cinq ans et de 32 % au-dessus de celui de 1992-1993. Quatorze compagnies sous contrôle étranger ont déclaré des bénéfices de 123,6 millions \$ l'an dernier, en baisse légère par rapport à 1992-1993.

Infomat, Statistique Canada, mars 1995

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, GUY TAILLEFER

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

De la concentration de la presse et de sa liberté

Jusqu'ou doit-on aller pour s'assurer que les médias soient financièrement solides, rentables et de bonne qualité?

LAWRENCE CANNON

ex-ministre des Communications de 1990
au 10 janvier 1994

La question de la concentration de la presse récemment soulevée par le premier ministre a suscité de nombreuses réactions dans les milieux politiques. Le présent texte se veut une contribution à ce débat.

Depuis plusieurs années on observe que le contrôle des médias relève de plus en plus des groupes restreints et intégrés. On évoque, pour justifier cette tendance à la concentration, l'étroitesse de notre marché et la nécessité de concurrencer efficacement le marché canadien et international. Il faut se demander si une telle situation entraîne une concentration de l'information qui entrave le droit du public d'être informé correctement et à s'exprimer publiquement.

Jusqu'ou la concentration de la presse écrite québécoise doit-elle aller pour s'assurer que les entreprises de presse soient financièrement solides, concurrentes, rentables et de bonne qualité?

Par contre, où doit s'arrêter la concentration de la presse pour laisser tous ces droits à la liberté d'information qu'exige la vie en démocratie? Peut-on garantir le droit du public à une information objective et de qualité ainsi qu'à la liberté d'expression dans le respect des droits des propriétaires d'entreprises de presse à la gestion de leurs entreprises?

Il s'agit là des principales questions à se poser lorsqu'on veut intervenir adéquatement au sujet de la concentration de la presse, de la presse écrite en particulier.

L'intervention de l'État québécois au sujet de la propriété de presse

Au Québec comme au Canada, l'État, par son appareil législatif, n'est pratiquement jamais intervenu pour limiter la concentration. En 1973, le gouvernement du Québec est cependant intervenu une première fois, au niveau politique, afin d'empêcher la chaîne Gesca (propriété de Paul Desmarais) de faire l'acquisition du quotidien *Le Soleil* de Québec.

Dans cet épisode, l'intervention politique s'est avérée efficace puisqu'il y avait un consensus social très large sur cette question et sur les impacts possibles de cette transaction.

En 1987, le transfert des actifs du groupe de presse Unimédia (Jacques Francoeur) au conglomérat canadien anglais Hollinger (Conrad Black) a forcé soudainement les Québécois et leurs dirigeants à s'intéresser à l'autonomie culturelle des quotidiens au Québec.

Le gouvernement est intervenu encore une fois au niveau politique, afin de sauvegarder le caractère québécois de la propriété en cas de revente éventuelle pour deux des trois quotidiens qui faisaient l'objet de cette transaction.

Le gouvernement du Québec signait alors une entente avec la Société Hollinger lui permettant d'acquérir *Le Soleil* de Québec et *ou Le Quotidien* de Chicoutimi dans deux cas précis:

■ si Hollinger décidait de vendre un ou les deux quotidiens à l'extérieur du Québec;

■ si Hollinger faisait l'objet d'une prise de contrôle.

L'entente donne au gouvernement du Québec une option d'achat de 45 jours qu'il pourra exercer par l'en-



PHOTO ARCHIVES

«Peut-on garantir le droit du public à une information objective et de qualité ainsi qu'à la liberté d'expression dans le respect des droits des propriétaires d'entreprises de presse à la gestion de leurs entreprises?»

treprise de la Société générale de financement (SGF) ou la Société générale des industries culturelles (SOGIC). Cette option pouvait également être cédée à des intérêts québécois. Cette entente visait à contrer la mainmise extérieure (canadienne anglaise ou autre) sur la propriété des industries culturelles québécoises.

L'intervention de l'État canadien au sujet de la propriété de presse

L'État canadien intervient auprès des entreprises de presse par l'intermédiaire de deux lois: la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi sur la concurrence.

Au Canada, la Loi de l'impôt sur le revenu exerce une influence directe sur la présence de capitaux étrangers en matière d'investissements dans nos journaux. Cette loi a été conçue d'abord pour soutenir les magazines canadiens qui subissent la concurrence des publications étrangères mais aussi pour éviter que des étrangers ne s'emparent des journaux canadiens.

La première version de cette loi date de 1965. C'est notamment au niveau de son article 19 que se retrouvent certaines dispositions de nature fiscale décourageant la propriété étrangère en sol canadien.

C'est d'ailleurs en vertu des dispositions de cette loi que le magnat de la presse britannique, feu Robert

Maxwell, ne détenait qu'une part de 25 % (plafond imposé par cette loi) dans le défunt *Montreal Daily News*. Quebecor détenait le contrôle de l'entreprise avec 75 %.

Cette loi a préservé jusqu'à maintenant le marché domestique canadien des publications contre les visées des groupes multimédias américains ou européens.

Dans le secteur des magazines, des groupes de presse français tels que Bayard Presse et Hachette se sont associés avec des entreprises québécoises dans la propriété (toujours 25% de publications éditées au Québec — à titre d'exemples, *Le Bel Âge* avec le groupe Transcontinental et *Elle Québec* avec Télémedia). De façon générale, le maillage d'entreprises avec l'étranger dans le secteur de l'édition de quotidiens et de magazines québécois, est un phénomène relativement nouveau dans le panorama de l'édition au Québec.

Les entreprises de presse sont couvertes par l'actuelle Loi fédérale sur la concurrence, adoptée en 1986, considérant sa définition des entreprises telle qu'exprimée à l'article 2.

La Loi fédérale sur la concurrence a une portée surtout économique. Or, il faut l'admettre, les entreprises de presse ne sont pas des entreprises comme toutes les autres. Dans la concurrence que se livrent les journaux,

l'intérêt du public ne se mesure pas seulement en dollars et en parts de marché.

Il repose davantage sur la diversité des opinions et des informations exprimées avec indépendance à l'égard des intérêts financiers qui pourraient y avoir prise, et sur l'assurance que les journaux favorisent bien l'expression de la spécificité du Québec.

Toutefois, cela ne veut pas dire que cette loi soit totalement inefficace dans le secteur de la presse écrite ou dans des secteurs connexes.

Par exemple, à l'automne 1989, lorsque Quebecor a acquis les Messageries Benjamin, le Bureau fédéral de la concurrence a amorcé une analyse de cette transaction.

À la veille de rendre sa décision, les deux entreprises ont décidé d'abandonner ce projet de fusion qui aurait créé un monopole dans la distribution au Québec, lequel aurait été sous le contrôle du principal éditeur au Québec.

L'actuelle Loi fédérale sur la concurrence ne paraît cependant pas être en mesure de prendre totalement en compte, dans son exercice, les dimensions relatives à la concentration ou aux monopoles de l'information.

Ces aspects ont pourtant été soulevés périodiquement par le passé au Québec lorsque des transactions économiques, impliquant des journaux, soulevaient des appréhensions à l'égard de la diversité ou de la propriété de la presse.

Comme indiqué précédemment, les interventions ponctuelles de l'État québécois, bien que limitées au droit d'acquisition, ont relativement bien préservé jusqu'à maintenant l'intérêt du public à jouir d'une presse diversifiée.

Est-ce à dire que le maintien de la Loi fédérale actuelle est suffisant ou que la création d'une loi québécoise serait souhaitable dans ce contexte?

La réponse à cette question est liée en partie aux discussions sur le partage des pouvoirs en matière de libre circulation des biens, des personnes et des capitaux de même qu'au débat sur l'opportunité d'inclure la protection du droit de propriété dans la Charte canadienne des droits et libertés.

Tous ces indices sont de nature à justifier sans plus de délais une réflexion québécoise quant à la maturité et à la vigueur des médias québécois face à l'éventualité d'un espace économique qui pourrait déborder largement le cadre actuel.

Selon les indications que fournissent les lois du marché, notamment dans le domaine des échanges nationaux et internationaux de plus en plus fréquents, on peut penser que le phénomène de la concentration de la presse n'est pas encore parvenu à son terme et que le gouvernement sera, tôt ou tard, aux prises avec de nouveaux cas de concentration d'entreprise de presse. C'est pourquoi il est important que, dans le contexte politique et économique particulier des années 90, le gouvernement évalue l'ensemble de cette question avec les différents acteurs des entreprises de presse, les groupes d'intérêt, dans le respect des opinions et des valeurs de la société en général.

C'est d'abord par une offre de contenus en français et ensuite en s'assurant que les contenus diffusés véhiculent à la fois les multiples composantes de la réalité québécoise, canadienne et internationale, que le Québec réalisera son affirmation d'une société ouverte sur le monde.

«Le phénomène de la concentration de la presse n'est pas encore parvenu à son terme»

Quand la bataille linguistique se transporte sur le terrain de l'informatique

RÉJEAN ROY
Consultant

Dans un discours prononcé en janvier 1994, le vice-président américain Gore racontait que le fils du président du Kirghizistan serait allé voir son père en lui disant: «Il faut que j'apprenne l'anglais.» «Pourquoi?» lui aurait demandé le président Akayev. «Mais, papa, parce que l'ordinateur parle anglais!»

Comme cette petite histoire le montre bien, le résultat de la course visant à enseigner à l'ordinateur à lire, à écrire, à parler et à obéir à des commandes vocales déterminera en bonne partie l'avenir des langues nationales. Il est en fait possible, comme l'ont fait déjà les auteurs du rapport européen *Vers une infrastructure linguistique européenne*, de prédire qu'à long terme, les langues que l'être humain n'aura pas enseignées à l'ordinateur disparaîtront ou deviendront moribondes, comme, avant elles, celles qui n'ont pu trouver à s'associer sur de robustes systèmes d'écriture.

Ces langues deviendront en effet des obstacles sérieux à la quête, l'analyse et la transmission de l'information et du savoir — les principales sources de richesse en cette fin de siècle, souligne Peter Drucker dans *Au-delà du capitalisme* (Paris, Dunod).

Le gouvernement des États-Unis s'est rendu compte de l'importance des enjeux reliés à l'informatisation de l'anglais.

Washington considère par exemple que les interfaces en langue naturelle constituent l'une des technologies dont dépendra le plus le succès des autoroutes électroniques, puisqu'elles donneront à chaque Américain la possibilité d'emprunter les informations, quelles que soient ses compétences en informatique ou ses handicaps (grâce à des outils de ce genre, le 55 % de la population éprou-

vant une forme plus ou moins avancée de technophobie pourra utiliser ses propres mots, plutôt que des langages informatiques complexes, pour se promener d'une banque de données à l'autre; les millions de personnes incapables de recourir au clavier à cause de microtraumatismes pourront pour leur part y aller de commandes vocales pour changer d'écran ou télécharger un article de journal).

Le gouvernement Clinton appuie aussi financièrement la création de logiciels de traitement de la langue sophistiqués qui serviront à l'indexation, à la synthèse et au repérage automatiques des millions de documents textuels, visuels et sonores qui seront disponibles sur les infobases (sans ces outils, les usagers des autoroutes électroniques crouleront sous l'information, passeront plus de temps à la chercher et la trier qu'à l'appréhender).

L'appui financier apporté par le gouvernement nippon à la mise au point de logiciels et de machines capables de comprendre la langue est aussi très substantiel.

Pour pallier le handicap linguistique japonais — relativement peu de Japonais savent autre chose que la langue nationale et l'étendue des jeux de caractères des claviers nippons freine grandement la productivité des dactylos —, l'État japonais a investi plus de 300 millions \$ dans le champ de la traduction automatique ces 15 dernières années; il est aussi le principal bailleur de fonds de projets comme l'*Advanced Telecommunication Research*, qui est doté d'une enveloppe budgétaire de 160 millions \$ et porte sur la reconnaissance vocale.

Pour sa part, l'Union européenne appuie l'épanouissement du secteur des industries de la langue par l'entremise de programmes comme ESPRIT ou LRE (*Linguistic Research engineering*). GIST (*Generating Instructional Text*) est l'un

des nombreux projets à coûts partagés soutenus par l'Union; il vise la rédaction automatique, en anglais, en italien et en allemand, de documents bureaucratiques — par exemple, ceux destinés à expliquer au citoyen la procédure à suivre pour recevoir sa pension de vieillesse.

À l'échelon national, on constate par ailleurs que le gouvernement allemand allouera plus de 40 millions \$ à la mise au point d'un interprète portatif, en mesure de traduire instantanément en anglais une phrase dite en allemand, et que la France songe à la mise sur pied d'une Agence nationale des techniques de la langue, l'ANTLA, laquelle chercherait à susciter la tenue d'activités en ingénierie linguistique.

Des logiciels capables de comprendre le français

Selon le Conseil de la langue française, qui publiait en décembre dernier un *Avis sur les industries de la langue dans la société de l'information* (lequel n'a malheureusement eu que peu d'écho au gouvernement ou dans la presse), le moment est aussi venu pour l'État québécois, en collaboration avec les autres États francophones, d'accroître son appui à la mise au point de logiciels capables de comprendre la langue française un peu comme nous le faisons.

La taille des ressources requises pour concevoir des outils de repérage de textes, des correcteurs orthographiques, des systèmes de dictée vocale, des traducteurs automatiques de haute qualité et ainsi de suite dépasse en effet les capacités de la très grande majorité des entreprises québécoises.

La rationalité économique de l'appui de l'État aux industries de la langue ne fait pas de doute; les éditeurs du bulletin mensuel spécialisé *Speech Recognition Update* estiment par exemple que le recours aux logiciels mis au point en reconnaissance vocale générera des revenus 13 fois supérieurs au chiffre des ventes de ces applications.

D'un point de vue strictement culturel et linguistique, l'adoption d'une stratégie

québécoise de promotion du français axée sur l'essor de l'ingénierie linguistique francophone, c'est-à-dire axée sur l'offensive, est également fortement justifiée. Il paraît en effet de plus en plus ardu de faire usage de mesures défensives pour renforcer la vitalité d'une culture ou l'usage d'une langue, comme l'ont démontré, à Bruxelles, le rejet de tout quota infortifiant par les membres du Groupe de Sept et, en France, le débat entourant l'adoption de la Loi Toubon.

Par ailleurs, il est pour fait que la technologie permet désormais de transformer les réglementations en véritables lignes Maginot.

D'aucuns pourront s'opposer à ce qu'un organisme comme le Conseil, lequel est chargé de promouvoir l'utilisation du français, appuie la mise au point de correcteurs orthographiques, de systèmes de reconnaissance de la voix et ainsi de suite. La crainte que l'apprentissage de la langue française par la machine n'ait ultimement des effets pervers est en effet assez répandue.

Cependant, comme l'a souligné le linguiste Florian Coulmas, on ne pourra assez rappeler que «ce n'est point corrompre et dénaturer la langue que de chercher à l'utiliser pour communiquer avec la machine».

Le but d'une telle entreprise est d'adapter la machine aux besoins de l'être humain, à ses habitudes et à ses aptitudes, pour que le comportement du second cesse d'être dicté par les capacités limitées de la première».

Le Québec a francisé des dizaines de milliers d'immigrants en 200 ans, mais le plus dur reste sans doute à faire: apprendre le français aux millions de machines qui se bousculent aux portes du pays et qui joueront un rôle actif dans son développement économique, linguistique et culturel futur.

Le gouvernement du Parti québécois doit prendre pleinement conscience de l'importance du phénomène et favoriser l'intégration de ces nouveaux venus à la communauté francophone.

L'histoire ne lui pardonnera sans doute pas d'échouer.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpéti, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Louis Lapière (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakubowski; Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Préfontaine (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Ducloux et Christine Dumazet (collecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélaïr (responsable), Stéphane Baillargeon, Paule des Rivières, Robert Lévesque, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutsac, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapeau (caricaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Claude Petit (commissaire); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); La Documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Yves Williams (superviseur, avis publics et annonces classées), Jacqueline Avriil, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Suzanne Miscovic, Jacques A. Nadeau, Micheline Ruellan, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierre Rousseau, Micheline Turgeon; Michèle Bouchard (secrétaire); L'ADMINISTRATION Henry Riéd, c.m.a. (contrôleur), Dany Depatie (adjoint administratif et coordonnatrice aux ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables); Florine Cormier, Céline Faray, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross; LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne; LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES Christian Guy (superviseur à la promotion des abonnements); LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur de la technologie et des approvisionnements), Marie-France Turgeon (directrice de la production), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Caroline des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Michèle Malenfant, Christian Vien, Olivier Zaida; LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Marcel Couture (président); LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

2000 manifestants pour la survie des hôpitaux

BRIAN MYLES LE DEVOIR

La riposte syndicale à la reconfiguration des soins de santé a monté d'un cran en intensité, hier à Montréal, où environ 2000 personnes sont descendues dans les rues, sommant le gouvernement Parizeau de mettre un terme aux compressions dans le domaine de la santé.

La tension est vive et les émotions sont à fleur de peau chez les employés du secteur de la santé. Hier vers 17h30, des syndiqués affiliés à la CSN se sont présentés aux audiences de la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de Montréal-Centre, pour protester contre la réforme du ministre Rochon.

Ils étaient 2000, réunis sur le parterre des résidences olympiques et sur le macadam de la rue Sherbrooke, en face de l'édifice Raycom. C'était la première fois depuis l'annonce de la réorganisation du système de santé, en mai, que les employés se mobilisaient en si grand nombre.

La manifestation, orchestrée par le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN), a donné lieu à des scènes de colère vive de la part des syndiqués, réunis devant le 5100 Sherbrooke Est. Certains ont même accusé le ministre de la Santé Jean Rochon de «délirer».

Selon Louis Roy, président de la Fédération des affaires sociales (CSN), la réforme témoigne d'un «manque de respect à l'endroit des travailleurs du réseau».

L'ex-leader syndical Michel Chartrand a une fois de plus soulevé la foule avec ses propos direct et ses métaphores colorées. Selon M. Chartrand, la réforme de la

santé équivaut à de la «folie furieuse».

«Je suis venu ici en tant que vieux et je veux savoir ce qui va arriver aux autres vieux, a dit M. Chartrand. On sait que la médecine a fait des progrès, mais les enfants ne sont plus capables de prendre soin de nous.»

«On est d'accord pour faire des transformations et des changements, mais seulement à condition qu'ils mettent les ressources nécessaires», a-t-il poursuivi.

La Régie régionale a annoncé en mai la fermeture de neuf hôpitaux à Montréal, une mesure qui touche 9500 personnes. Les employés de la santé souhaitent que le gouvernement du Québec impose un moratoire sur la réforme des soins, échelonnée sur cinq ans.

Des employés des hôpitaux concernés par les fermetures ont brandi haut les pancartes. Assis sur le bord du

trottoir, en retrait des manifestants, des jeunes pestaient eux aussi contre la réforme de la santé. À 16 ans, Josca, qui tente de sortir de l'enfer de la drogue, est personnellement affecté par la réorganisation des soins. «Si on coupe les services de santé, on n'aura plus d'infirmières et de soins», déplore-t-il.

Les employés de la santé et des services sociaux ont manifesté dès 9h hier matin. En fin d'après-midi, ils ont marché depuis les intersections des rues Pie IX-Sherbrooke et Rosemont-Viau, pour se rassembler devant l'édifice Raycom, où la Régie régionale tenait ses audiences. Des représentants de groupes communautaires, dont le Front des assistés sociaux et le Mouvement action-chômage ont fait état de leur position. Ils ont ensuite cédé la parole à Michel Chartrand, le plat de résistance de l'événement.

NADEAU

SUITE DE LA PAGE 1

poste de délégué pour le gouvernement est, qu'on le veuille ou non, un job politique», selon Danielle Levasseur. Sans parler du fait qu'à l'heure des mises à pied, croit le Syndicat, il aurait été plus avisé de choisir un animateur à l'intérieur.

À la Société Radio-Canada, Lina Allard, responsable des émissions d'affaires publiques, attend de pied ferme la question d'indépendance politique; «M. Nadeau n'occupait pas une tâche politique. Il faisait un travail de représentation. Il a droit à son opinion politique mais il n'a jamais épousé la cause souverainiste.»

M. Nadeau, en acceptant le poste, avait précisé en octobre dernier, qu'il n'avait pas prêté serment mais qu'il appuyait la souveraineté du Québec.

Qu'en dit l'intéressé? «Ça me causerait des problèmes si je revenais pour faire Le Point, qui commente l'actualité politique et référendaire. Mais Enjeux fait des reportages sur des sujets de société. Le débat Québec-Canada est très loin de l'émission.»

Le magazine d'affaires publiques Enjeux entamera sa sixième saison. Sa popularité, sans fracasser de record, augmente sans cesse et oscille, cette année, autour de 800 000, ce qui n'est pas mal du tout pour une émission d'information. En allant chercher un journaliste et animateur de la trempe de Pierre Nadeau, la SRC indique bien qu'elle misera encore davantage sur l'émission. Elle y ajoutera d'ailleurs le budget et y ajoutera une équipe de reportage pour mieux répondre à la «formule ouverte, plus souple».

En d'autres termes, plutôt que de consacrer toute l'heure à un seul sujet, l'émission présentera souvent deux ou trois thèmes par émission. C'est la formule retenue par l'émission rivale Le Match de la vie, du réseau TVA, avec Claude Charron.

Pierre Nadeau remplacera Pierre Maisonneuve, qui, à compter de septembre, remplacera Simon Durivage à Sans Détour, au Réseau de l'information. La SRC avait un moment envisagé de recruter son animateur dans un réseau ennemi mais s'est ravisée. En allant chercher M. Nadeau, elle recrute non seulement une personnalité dont les grandes qualités de communicateur font l'unanimité mais aussi un journaliste qui, en dépit de son passage à d'autres réseaux, reste identifié à la SRC.

Jusqu'en janvier cependant, nous verrons M. Nadeau sur TVA également puisqu'il y présentera Les Grands Procès. Ensuite, il ne sera vu qu'à la SRC. Mais il pourra continuer à produire des émissions — il a sa propre boîte, Les productions du Sagittaire — pour la SRC ou pour d'autres.

M. Nadeau a par ailleurs révélé, hier, au cours d'un bref entretien téléphonique, qu'il avait l'intention, offre ou pas, de quitter son poste de délégué à la fin du mois de décembre. Une clause permet aux délégués, a-t-il rappelé, de rentrer en donnant un avis de trois mois. Son avis, cette fois, aura été un peu plus court, puisqu'il a avisé le gouvernement il y a quelques semaines à peine. Le gouvernement voulait surtout éviter que la nouvelle du départ de M. Nadeau ne soit connue avant la conférence des gouverneurs de l'Est du Canada et de la Nouvelle-Angleterre, qui s'est tenue à Boston à Boston la semaine dernière.

Le vice-premier ministre et ministre des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, Bernard Landry, a souligné, pour sa part, que «M. Nadeau a parfaitement rempli sa mission à Boston. Il a su nouer des liens politiques, culturels et économiques et a réussi à présenter la position du gouvernement aux médias de Nouvelle-Angleterre».

SURVIE «Pourquoi faire tout ce charivari?»

SUITE DE LA PAGE 1

fait valoir hier M. Villeneuve, qui estime cet argument galvaudé. Au contraire, soutient-il, l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, malgré sa taille et sa mission universitaire, dessert davantage le bassin de population qui l'entoure.

Les représentants de l'Hôpital Bellechasse, y compris Bernard Lamarre, fondateur de la firme Lavalin, se sont fait eux aussi dire par la Régie qu'ils ne desservent que 7 % de la population d'Hochelaga-Maisonneuve et 5 % du quartier Mercier-Est. La Régie n'a pas voulu dévoiler publiquement ses données sur le bassin d'usagers desservis par chacun des hôpitaux visés, mais a plusieurs fois utilisé cet argument.

«Pour la population, la notion d'hôpital de quartier, ce n'est pas une notion qui existe. Les gens se déplacent partout, vont chercher leurs services tantôt à Rosemont, tantôt dans le centre-ville», a ajouté le directeur de la Régie. Une utopie, les hôpitaux de quartiers? «Ça existe, mais pas à Montréal», a tranché M. Villeneuve.

Bernard Lamarre, qui préside le conseil d'administration de l'hôpital Bellechasse, a aussi vané les mérites de cet hôpital privé et le créneau qu'il pourrait occuper dans le développement de l'exportation de services de santé sur le plan international.

CLSC et hôpitaux sous le même toit?

Plus tôt, le directeur du futur CHU de McGill, Gérard Douville, a lui aussi parlé du rôle particulier joué par les petits et moyens hôpitaux dans leurs quartiers. A son avis, il serait plus simple de garder les hôpitaux ouverts, et de regrouper sous leurs toits les CLSC et d'autres services pour créer des centres ambulatoires communautaires.

«Ne serait-il pas souhaitable que les hôpitaux tirent bénéfice de la confiance que leur porte la population depuis 25 ans? On pourrait y retrouver des CLSC, des cabinets de médecins. On pourrait même y faire de l'enseignement. Ça implique un changement profond de vocation, mais moins d'argent déplacé vers les CLSC», a tranché M. Douville, qui croit que ces derniers ne seront jamais en mesure de jouer le rôle qu'on leur voue.

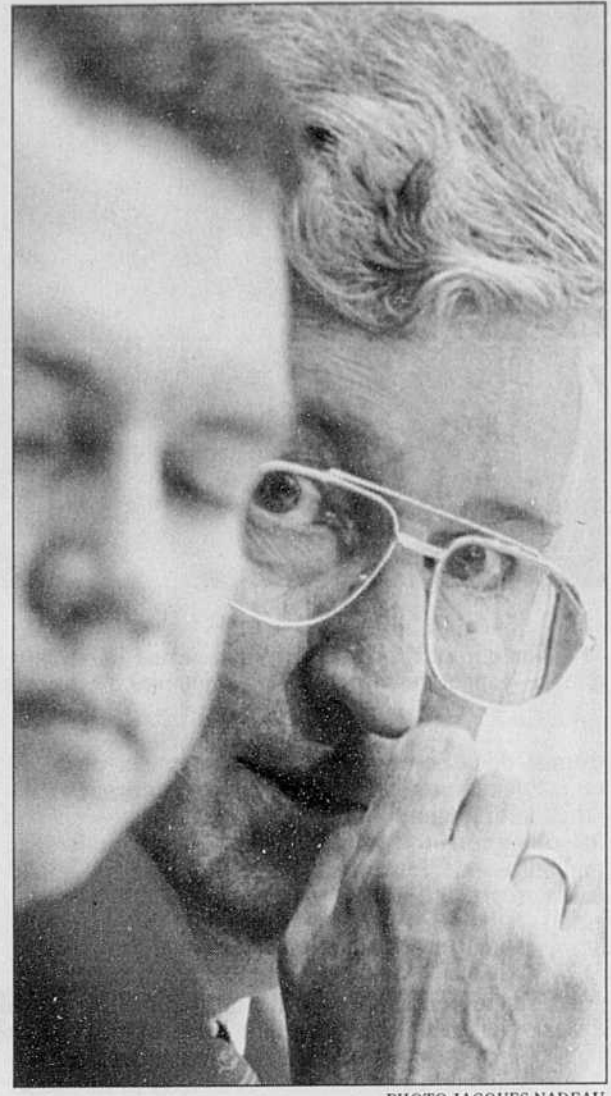
«Pourquoi faire tout ce charivari, gardons les hôpitaux et amenons-y les CLSC. L'analyse est encore préliminaire, mais on pense garder ces hôpitaux à moindre coût», a-t-il ajouté.

Dans la même ligne d'idée, l'hôpital Reine Elizabeth, que la Régie voudrait fermer en février 1996, a proposé de se transformer en centre de santé pour l'Ouest de Montréal. Selon Mario Larivière, directeur de cet hôpital, la création d'un tel centre permettrait les mêmes économies que la fermeture complète de l'hôpital, sans priver la communauté de services.

En fait, le Reine Elizabeth veut lui aussi abriter sous son toit le CLSC local, louer des espaces aux cabinets de médecins et à d'autres commerces liés à la santé. L'hôpital réduirait de 215 à 125 le nombre de ses lits de soins de courte durée, éliminerait son département de psychiatrie, multiplierait les soins ambulatoires et financerait un nouveau pavillon à l'aide de dons privés.

«Ce projet permettrait des économies annuelles plus substantielles que celles décrites dans le plan de la Régie», a défendu hier M. Larivière. Des économies que l'hôpital chiffre à 36 millions par année, alors que la Régie prévoit épargner 34 millions chaque an en fermant l'hôpital.

La direction de l'hôpital Villa Medica, condamné à fermer en août 1996, a elle aussi multiplié les suggestions pour éviter sa disparition. Cet hôpital de réadaptation, dont 65 % de la clientèle provient des quatre hôpitaux



M. Robert Sauvé (à droite) président du comité de consultation de la Régie, écoute les plaidoyers des hôpitaux menacés de fermeture.

universitaires du centre-ville, propose plutôt de répartir les coupes également entre hôpitaux de réadaptation, ou de diminuer le nombre de ses lits et de vendre des services aux régions de Laval ou de la Montérégie. Plus encore, les critères retenus par la Régie ne cadrent pas du tout avec la mission particulière des hôpitaux spécialisés en réadaptation.

Des arguments qui n'ont pas laissé les commissaires de la Régie indifférents. «Ils ont raison de dire que ce n'est pas le même univers. Ils nous ont fait une proposition sérieuse», a commenté hier Marcel Villeneuve.

Mais à l'issue de la journée, ce dernier ne semblait pas ébranlé outre mesure par les arguments avancés de part et d'autre. Pour ce qui est du «Centre de santé de l'Ouest», prôné par la direction de l'hôpital Reine Elizabeth, il reste à démontrer que de réelles économies sont réalisables. «Il y a pas d'argument massue à ce moment. Certains nous proposent de revenir aux coupes paramétriques [égales pour tous]. Ce n'est vraiment pas une solution», de dire M. Villeneuve.

La Conférence des hôpitaux de Montréal, l'Alliance des hôpitaux communautaires, regroupant six des hôpitaux visés par des fermetures, et le Regroupement des CLSC doivent être entendus aux audiences qui se poursuivront aujourd'hui.

ROMANELLI

SUITE DE LA PAGE 1

Le rapport du Dr Paquin a été remis au coroner en chef Pierre Morin, en matinée. Selon nos informations, le document remet sérieusement en question le jugement du lieutenant Jean Ferland, l'homme qui, le 9 mars, ordonnait aux policiers de pénétrer à l'intérieur de la maison de Romanelli, sans attendre l'arrivée de l'équipe technique, pourtant appelée en renfort. Il sera transmis dans les prochaines heures au ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, qui jongle toujours avec l'idée d'instituer une enquête publique du coroner pour faire «toute la lumière» dans cette affaire.

Au cours d'un entretien hier, son attaché de presse a expliqué au Devoir que la publication, lundi, des conclusions du substitut du procureur général sera «l'un des facteurs qui permettront au ministre de décider, prochainement, s'il y aura ou non enquête publique du coroner».

Aussi bien pour Giana Romanelli que pour l'avocat de la famille, la décision du lieutenant Ferland d'ordonner à ses hommes de pénétrer à l'intérieur de la maison où Romanelli s'était barricadé — sans attendre l'arrivée du groupe technique — demeure «au cœur» de toute cette affaire.

«Pour nous, dit Me Deminico, il s'agit d'une faute grave qui s'apparente à de la négligence criminelle. Si les policiers n'avaient pas fait irruption dans la maison de la façon qu'ils ont choisi de le faire, Paolo serait peut-être encore en vie. Mais avant de procéder, nous voulons avoir toutes les informations possibles, ce qui sera le cas quand les rapports du substitut du procureur général et du coroner Paquin seront sur mon bureau.»

Au cours d'une entrevue au Devoir, publiée hier, Me Michel Breton, responsable du bureau du substitut du procureur général, district de la Montérégie, affirmait, en faisant lecture du rapport signé le 25 mai par son adjoint, Me Claude Chartrand, que «l'ensemble des circonstances révélées par la preuve démontre clairement que le comportement des deux policiers [Gagnon et Boucher] ne constitue pas un écart marqué par rapport au comportement de l'homme raisonnable, et que les deux policiers n'ont fait feu qu'aux derniers instants, alors que leur vie était menacée et qu'il n'y avait aucune possibilité pour eux de s'échapper».

Même conclusion en ce qui regarde le comportement du lieutenant Ferland: «Après étude des critères et des éléments constitutifs de la négligence criminelle, dit Me Breton, et à la lumière des derniers arrêts de la Cour suprême — les arrêts Anderson et Wait — nous estimons que le comportement et la perception des faits du lieutenant Ferland ne peuvent amener à conclure qu'il y a eu négligence criminelle».

La SRC sous surveillance

Montréal (PC) — Les services secrets de la Gendarmerie royale canadienne ont analysé le contenu politique des reportages de Radio-Canada dans les années 1970 et conseillé aux patrons du réseau de ne pas engager certaines personnes, a révélé hier Radio-Canada. «En 1965, la direction des services secrets demande à ses agents ciblés sur Radio-Canada d'étendre au séparatisme une surveillance qui visait jusque-là la gauche et le communisme», a indiqué le journaliste Normand Lester. Le reportage de Radio-Canada s'appuie essentiellement sur des documents de la GRC qui ont été déposés aux Archives Nationales. Le plus récent est daté de 1977.

CROISADE «On a eu deux paquets suspects récemment»

SUITE DE LA PAGE 1

nique gynécologique? Ancien «marine», John est en fait le garde du corps du docteur Bruce Lucero «Doc», comme il dit, propriétaire et seul médecin de la clinique, et de sa femme, Mala, qu'il accompagne partout. Les bosses de sa pochette noire, ce sont celles du revolver Mauser qu'il porte en permanence. Pour assurer leur sécurité, John vit avec les Lucero, chez eux. «À l'occasion, dit-il, je fais aussi du baby-sitting» pour les deux bientôt trois enfants de la famille qui, par mesure de sécurité, ne sont pas autorisés à jouer dans le jardin et ont l'interdiction d'ouvrir le courrier. À l'extérieur, comme Bruce et Mala Lucero, il porte fréquemment un gilet pare-balles. John préfère rester anonyme: lorsqu'un fanatique du mouvement anti-avortement, Paul Hill, a abattu le docteur Britton, il y a moins d'un an, dans l'Etat voisin de Floride, il a tué son garde du corps en même temps.

C'est d'ailleurs dans une clinique où exerçait le docteur Britton, à Mobile, dans le sud de l'Alabama, que le docteur Lucero a commencé à pratiquer des IVG, en 1982. À l'époque, dit-il, «je savais qu'il y avait des problèmes, mais je ne savais pas vraiment dans quel guépier je me fourrais». Les ennuis viennent assez vite. Cette clinique-là reçoit trois bombes puis, une nuit de 1985, circulant dans l'Etat voisin du Mississippi, le docteur Lucero est pourchassé par deux camionnettes de militants anti-avortement. «C'est à ce moment-là que je me suis acheté une arme», se souvient-il. Le harcèlement s'organise, on distribue des tracts avec sa photo dans les boîtes aux lettres de Mobile. L'année suivante, il s'installe à Birmingham, une plus grande ville, où il ouvre une clinique qui pratique les IVG parmi d'autres services médicaux; «mais les manifestants ont fini par effrayer les patientes

qui ne venaient pas pour un avortement. Aujourd'hui, je ne fais plus que des IVG 40 par semaine en moyenne à 250 dollars, et 330 avec sédatif intraveineux. Dans une ville d'un million d'habitants, seuls trois médecins privés assurent ce service.

Depuis 1988, en Alabama, les hôpitaux, assaillis par les manifestants, ont renoncé à effectuer des avortements, sauf en urgence ou lorsque la santé de la patiente est menacée. Pour Bruce Lucero, un homme de quarante-quatre ans aux rondeurs rassurantes, c'est une longue bataille qui commence. Trouver du personnel, par exemple il emploie douze à quinze personnes. «Être réceptionniste ici, cela demande quelques convictions, il y a un stress particulier», explique Mala Lucero, dont les allures de mannequin masquent mal la colère rentrée. Le 30 décembre 1994, lorsque John Salvi, un militant de vingt-deux ans, a arrosé le hall de deux cliniques d'avortement du Massachusetts à l'arme automatique, deux réceptionnistes ont été tuées. À la clinique New Woman, à Birmingham, des hommes du FBI et de la police fédérale sont venus montrer au personnel comment se protéger, comment se tenir sur ses gardes, comment repérer des paquets piégés...

«On a eu deux paquets suspects récemment, se souvient Mala Lucero, qui travaille avec son mari à la clinique. On a évacué l'immeuble, fermé la clinique plusieurs heures. L'un, c'était le jour de la Saint-Valentin, contenait une boîte de chocolats avec des petits foetus en plastique enveloppés dans des papiers de bonbon. Une autre fois, c'étaient des boucles d'oreille en forme de foetus, le tout arrosé de ketchup... Non, la plupart des employés ne restent pas très longtemps ici.»

Et puis il y a le père Trosch. Ami personnel de Paul Hill, l'ex-pasteur condamné à mort pour le meurtre du

docteur Britton, le père David Trosch, âgé d'une soixantaine d'années, est un prêtre catholique de Mobile qui expose à qui veut l'entendre la théorie de «l'homicide justifiable»: pour empêcher les avortements «et leurs complices» de tuer «des êtres vivants innocents», on peut être amené à les supprimer physiquement. L'archevêque de Mobile lui a retiré sa paroisse, mais le père Trosch continue sa croisade. Si un pharmacien vend des substances de nature à provoquer un avortement, «je ne vois pas d'objection à ce qu'il soit abattu», a-t-il dit au journal local Mobile Register. En octobre 1994, le père Trosch et le docteur Lucero se sont retrouvés sur le même plateau de télévision, dans l'un des plus célèbres talk-shows, le «Gerald Show»: «Pensez-vous que cet homme doive être tué?», a demandé l'animateur au prêtre, en montrant le médecin. «C'est un assassin. Il mérite la mort, a répondu le père Trosch. Il devrait être mort.» Et sa femme, ici présente? «Aussi, si elle est complice.» Cette fois, la coupe était pleine. Bruce Lucero s'est lancé dans une bataille judiciaire en attaquant en justice le mouvement anti-avortement. «J'avais le choix entre ne pas me battre et mourir ou me battre et mourir, alors j'ai choisi de me battre», sourit-il. La bataille a été partiellement remportée le 27 mars, lorsqu'un juge a interdit aux manifestants d'approcher à moins de 8 mètres de la façade de la clinique, 10 mètres de l'arrière, 64 mètres de la maison des Lucero, et 6 mètres du médecin, des membres de sa famille et de ses collaborateurs, où qu'ils se trouvent. Pour les patientes et le personnel de la clinique, l'amélioration est considérable: les manifestants se tiennent désormais sur le trottoir d'en face, et non plus devant la porte; ils ne peuvent plus les toucher. La plainte contre le père Trosch sera, elle, jugée séparément, en septembre. «Dans ce pays, remarque le docteur Lucero, un médecin qui fait des avor-

tements doit avoir, en plus de sa formation médicale, une formation juridique pour se défendre en justice, une formation politique et législative aussi, parce que les opposants sont sans cesse en train d'élaborer de nouvelles lois, de nouvelles réglementations, pour rendre notre activité plus difficile et plus chère. Et une formation militaire, pour pouvoir se défendre physiquement.»

Bruce Lucero est paré: il a fait du droit et passé deux ans dans l'US Navy, où il a appris le maniement des armes. «J'en ai plusieurs, des pistolets et des fusils. Je porte une arme chargée pratiquement vingt-quatre heures sur vingt-quatre, souligne-t-il, en laissant apparaître un revolver dans un holster, sous l'aisselle gauche, dissimulé sous sa blouse blanche. Quand je traite mes patientes, je suis armé parce que, si on attaque la clinique, j'ai trente à quatre-vingt-dix secondes pour me défendre à partir du moment où «ils» franchissent la porte.» Assurer sa sécurité et celle de la clinique lui coûte 40 000 à 50 000 dollars par an.

Les militants les plus radicaux, eux, poursuivent leur croisade. Une de leurs organisations, l'American Coalition of Life Activists, a publié en janvier une liste de douze médecins, la «Deadly Dozen», coupables de «tuer des petits enfants» à travers le pays; les autorités fédérales ont attribué à chacun de ces médecins la protection d'un policier. L'un d'eux, le docteur Warren Hern, qui dirige une clinique d'avortement à Boulder, dans le Colorado, s'est demandé, dans une lettre au New York Times, si «tenir une conférence de presse et y identifier des cibles au sein d'une catégorie professionnelle déjà désignée à la vindicte ne dépassait pas les limites de la liberté d'expression». «Quand le mouvement anti-avortement en aura fini avec nous, poursuit le docteur Hern, qui seront les suivants? Les gens qui écrivent des livres?»

LE DEVOIR LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30 2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9 RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

LE DEVOIR est publié par LE DEVOIR Inc. dont le siège social est situé au numéro 2050 de Bleury, 9e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par les Imprimeries Québec LaSalle, 7743 de Bourdeau, division de Imprimeries Québec Inc., 612 ouest rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., 900 boul. St-Martin ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général: (514) 985-3333; à la clientèle: (514) 985-3355; publicité: (514) 985-3399.